

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

31 mars 2016 à 21 heures

La séance est ouverte à 21h05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

M. le Maire : Je vous propose, mes chers collègues, de commencer tout de suite le deuxième conseil qui comprend 32 délibérations.

Je redemande à M. Limborg de faire l'appel.

- Appel des membres présents par M. Jean-Pierre LIMBORG.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme COTTENCEAU à M. SENANT M. ADDA à Mme BERGEROL

Mme COVI à M. OLLIVRY

- Approbation du compte rendu de la séance du 4 février 2016.

M. le Maire : Vous avez tous reçu le compte rendu de la réunion du 4 février. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, ni de demande de changement, donc je considère qu'il est approuvé.

- Liste des décisions prises pendant l'intersession.

M. FEUILLADE : Je vais commencer par la numéro 2. Cette décision concerne les travaux du groupe scolaire Ferdinand Buisson. Ma question concerne l'exécution du chantier. Est-ce que les travaux vont se dérouler pendant le fonctionnement de l'école ? Si oui, quelles dispositions seront prises pour réduire au maximum les nuisances, le bruit, les poussières ? Quelles mesures seront prises ou sont prises, puisque j'ai entendu que c'était commencé ? Les mesures de sécurité mises en place ? Et enfin combien de temps durera le chantier ? C'est pour informer et le conseil et les élèves, les parents d'élèves, les enseignants, etc...

M. le Maire : Oui, de toute façon ils sont déjà informés.

M. FEUILLADE : Alors si le conseil pouvait être informé, il n'y a pas de problème.

M. le Maire : Le conseil va être informé. Les travaux vont durer entre deux et trois ans, plutôt trois ans a priori. Pour les détails des mesures de protection, peut-être que Michel Fouquet a la réponse, moi en tout cas je ne l'ai pas,

M. FOUQUET : Oui, j'ai appris qu'il y a un petit caillou qui était tombé sur la directrice ou la gardienne...

M. le Maire : La gardienne, un caillou tout petit.

M. FOUQUET : Oui, vraiment petit, en fait un monsieur a balayé, il n'était pas encore tout à fait au courant qu'il ne fallait pas faire cela pendant qu'il y avait du monde dans la cour, mais maintenant le problème est résolu.

M. le Maire : Vous avez la réponse à votre première question,

M. FEUILLADE : Oui, j'ai la réponse pour le caillou, merci, mais pas sur les bruits ni la poussière des travaux.

M. le Maire : Il n'y aura pas de bruits. On change des fenêtres ...

M. FEUILLADE : Il n'y a pas de bruits ? D'accord. Ce sont des travaux sans bruits, il n'y a pas d'échafaudages, il n'y a pas de poussière, il n'y a rien du tout.

M. le Maire : On change des fenêtres. Vous parlez du bruit.

M. FEUILLADE : Oui je parle du bruit ... je demandais les mesures prises. On m'a dit qu'il y avait juste un caillou qui était tombé sur la tête de la gardienne mais ce n'est pas grave apparemment !

M. le Maire : Non, pas un caillou, un gravier, un gravillon.

M. FEUILLADE : J'ai entendu, donc vous avez pris toutes les dispositions pour arrêter que les cailloux tombent sur la tête de cette dame, ok ! ...

M. le Maire : Mais non !

M. FEUILLADE : Merci. Je plaisantais à moitié. J'ai une deuxième question, je la pose tout de suite, comme ça après, vous serez tranquilles, c'est sur la 31 qui concerne une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un terrain à la société Dodéca. Ma question est la suivante : en fin d'année dernière, on avait délibéré sur la vente de ce terrain, d'ailleurs à la demande de la société, vous lui aviez même consenti une remise importante sur le prix estimé par France Domaine, pourquoi aujourd'hui lui louer le terrain qu'on était censé lui vendre l'année dernière ? Alors est-ce que la vente a échoué, ce qui n'est pas impossible, si elle a échoué, est-ce qu'on peut en connaître les motifs ? Et pourquoi, dans ce cas-là, on continue à lui louer le terrain ?

Et dernière question, mais on en parlera peut-être dans le budget : le prix de la vente, de mémoire, était de 460.000 €, après remise, vous vous souvenez ? Est-ce que ces 460.000 € sont toujours dans le budget que l'on va examiner tout à l'heure ou est-ce que cette recette est d'ores et déjà supprimée ? Tel est le sens de ma question.

M. le Maire : Dans l'attente de la vente, on fait payer un loyer à l'occupant.

M. FEUILLADE : Moi, ce qui m'étonne, c'est que quand j'achète quelque chose, d'abord je m'assure d'avoir l'argent. Et deuxièmement, si j'étais le vendeur, je m'assurerais que celui qui achète a bien l'argent. J'ai l'impression que ça n'a pas fonctionné comme ça dans cette affaire. Malgré les remises, etc...

M. le Maire : Vous croyez... écoutez, on verra.

M. FEUILLADE : Qui vivra verra, c'est votre réponse ... Mais vous pouvez quand même nous expliquer, est-ce qu'il y a un problème ? Je pense que M. Serin qui suit ces affaires de très près ...

M. SERIN : Ils attendent que leur banque leur accorde le crédit et dès qu'il sera accordé, ce sera fait d'ici quelques mois, ça pourra être très rapide, et vous verrez que ce sera au budget de cette année.

M. FEUILLADE : Très bien.

M. le Maire : C'est au budget.

M. FEUILLADE : Mais je voulais savoir si c'était au budget, si on était sûrs de l'avoir dans l'année, c'est tout. Merci.

Mme HAGEL : M. le Maire, chers collègues bonsoir, bonsoir à tous. Alors sur les points 3 et 4 : ce sont des conventions pour la mise à disposition gratuite de salles. Alors je vous rappelle, je rappelle aux services que l'espace Noyer Doré n'existe plus, que c'est le Centre Socioculturel. Il faudrait pouvoir changer l'appellation dans nos têtes et dans nos documents

M. le Maire : Pas encore. C'est le 4 avril.

Mme HAGEL : Oui, mais Il a été inauguré. Ce sont donc des permanences pour la CAF et pour la Sécurité sociale, certaines existaient déjà depuis longtemps. Comme pour ces structures, leurs locaux permanents ont disparu d'Antony pour la CAF ou vont disparaître pour ce qui est de la Sécurité sociale, il faut dire que c'est d'autant plus nécessaire mais je suis très étonnée parce que quand on va sur le site

notamment des allocations familiales et qu'on cherche les permanences à Antony, le Noyer Doré n'est pas noté. Je me dis que ce sont quand même des permanences un petit peu confidentielles et qu'il faudrait demander à ce partenaire social important pour les Antoniens de trouver une solution pour que ces permanences apparaissent sur internet. Je vous remercie.

M. le Maire : M. Saïd Ait-Ouaraz, pas de réponse ?

Mme HAGEL : Qu'est-ce qu'il peut répondre, le pauvre ? Il ne peut pas répondre ... il peut demander à la CAF éventuellement ...

M. le Maire : Mais est-ce que les salles sont encore occupées ?

M. AÏT-OUARAZ : Les salles sont effectivement disponibles, j'ai vu cette semaine la directrice de la CAF des Hauts-de-Seine, il n'y a aucun souci. Par contre, il faut effectivement que l'information soit à jour.

Mme HAGEL : Oui.

M. le Maire : Cela fait vingt ans qu'ils sont là, les gens le savent.

Mme HAGEL : Oui mais je suis vraiment très étonnée

M. le Maire : Ils le savent. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que leurs clients aillent souvent sur internet non plus d'ailleurs.

Mme HAGEL : C'est essentiel, écoutez. Si on ne peut pas le trouver sur Internet, ça ne va pas.

Je n'ai que deux autres questions M. le Maire, vous voyez qu'on fait très attention de manière à ce que ça ne dure pas trop longtemps pour tout le monde.

Le point 29 : c'est encore une convention avec la Protection Civile pour deux interventions pour l'apprentissage des secours pour les jeunes de l'Espace Jeunes. Je voudrais savoir quel est le prix, et est-ce que c'est gratuit pour les jeunes ou est-ce que c'est payant ? Parce qu'on a déjà eu un débat sur ce sujet-là, ça nous paraissait assez choquant qu'on fasse payer aux jeunes une formation sur les « premiers secours » qui nous

paraît aussi importante que des formations scolaires, ça devrait d'ailleurs être fait dans les établissements scolaires Si vous ne pouvez pas me répondre, c'est bien dommage.

M. le Maire : Cela nous coûte 500 € mais c'est gratuit pour les jeunes.

Mme HAGEL : Alors nous sommes très contents ! Merci beaucoup. Cela veut dire quand même que ce que nous avons demandé lors d'un précédent conseil a été entendu.

Dernier point : le 43, il s'agit encore des travaux pour le gymnase La Fontaine. Monsieur le Maire, nous avons pu avoir des informations en commission Sports, néanmoins nous souhaiterions que publiquement vous donniez les informations concernant ce dossier ce soir à l'ensemble du conseil et aux personnes qui pourraient nous entendre.

M. le Maire : Quelles informations ?

Mme HAGEL : Sur l'arrêt du chantier et sur ce qui va arriver prochainement, tel que vous nous l'avez expliqué en commission Sports.

M. le Maire : Le chantier devrait reprendre prochainement et donc devrait se terminer d'ici un an à peu près, au plus tard à la rentrée 2017.

Mme HAGEL : Et sur le plan financier, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : On verra. Non, je ne m'exprimerai pas sur le plan financier, on verra.

Mme HAGEL : Vous ne vous exprimerez pas, c'est bien dommage.

M. le Maire : Peut-être mais il y a quand même des confidentialités qui s'imposent. Nous verrons sur le plan financier.

Mme HAGEL : D'accord. Donc ce que nous avons entendu dans la commission Sports était de l'ordre du confidentiel ?

M. le Maire : Absolument. Je compte sur vous pour ne pas le divulguer.

Mme HAGEL : Il fallait nous prévenir avant ! Je suis désolée. C'est beaucoup trop tard.

M. le Maire : Tant pis.

Mme CHARRIER : Bonsoir à tous. Trois petites questions sur ces décisions d'intersession : tout d'abord à la page 2, la numéro 11 : il s'agit d'une formation générale BAFA faite par l'Association IFAC, nous aurions voulu savoir si elle s'adressait aux animateurs périscolaires, et dans ce cas quel en était le coût et qui la prenait en charge ?

M. PASSERON : Je n'ai pas l'information, je vous répondrai par email.

M. le Maire : C'est ouvert à tous les Antoniens. A tous les Antoniens qui le souhaitent.

Mme CHARRIER : C'est ouvert à tous les Antoniens ? Et le prix ?

M. le Maire : Il n'y a pas de restriction, pour personne.

Mme CHARRIER : Et ce n'est pas fait spécialement pour les animateurs du périscolaire ?

M. le Maire : C'est pour ceux qui ont envie de devenir titulaires du BAFA.

Mme CHARRIER : Page suivante. la 15 : Je vous avoue n'avoir strictement pas compris. Il est question de l'organisation d'ateliers d'escrime à destination des jeunes de la structure 123 Malins, « et d'une modification des modalités de déplacement en application du plan Vigipirate renforcé ». Je n'ai pas du tout compris ce que cela voulait dire.

M. le Maire : Le club d'escrime organise depuis déjà un moment des ateliers avec les enfants du Noyer Doré, c'est une très bonne chose qu'il le fasse parce que l'escrime n'est pas un sport pratiqué habituellement par les enfants du Noyer Doré, c'est le football qui est leur sport favori, c'est très bien qu'ils s'initient à l'escrime.

Alors maintenant avec Vigipirate, effectivement, il faut restreindre des déplacements, et renforcer l'encadrement.

Mme CHARRIER : Oui enfin, si ça se fait à Tabarly, du Noyer Doré à Tabarly ce n'est pas bien loin.

M. le Maire : Ce n'est pas très loin en effet.

Mme CHARRIER : J'ai une question aussi pour la suivante, la 16 : l'attribution du marché de services à propos de l'organisation de séjours pour les vacances scolaires printemps/été : pour certaines propositions, pour certains lots, toutes les informations sont bien données, aucun problème, et puis pour d'autres il manque des informations qui semblent quand même des informations importantes à savoir le lieu du séjour, on n'a pas l'information par exemple pour le lot 2 et le lot 5, le lot 9 non plus, et puis la durée du séjour, on n'a l'information non plus pour le lot 2 et le lot 3. On a des tarifs mais on n'a pas les informations auxquelles correspondent ces tarifs.

M. le Maire : Il faut poser la question en commission.

Mme CHARRIER : Mais c'est quand même bizarre que ce soit comme ça, c'est tout.

Mme DELPECH : J'ai une question toujours sur le même numéro 16 à propos du séjour à New-York qui n'est accessible qu'aux enfants des familles aisées à Antony, parce qu'il n'y a pas de taux d'effort, est-ce que vous avez le nombre d'inscriptions puisque c'est bientôt ?

M. le Maire : Monsieur Passeron ?

M. PASSERON : Non. Cela se remplit, mais je n'ai pas le nombre exact.

Mme DELPECH : Plus de dix ? Plus de vingt ?

M. PASSERON : Plus de dix.

M. le Maire : Il est complet. Ils refusent du monde.

Mme DELPECH : C'est-à-dire ? Cela fait combien au complet ?

M. le Maire : Il y a 20 places, c'est complet, et il y a autant de demandes non satisfaites.

Mme DELPECH : C'est normal.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas, donc on passe aux DIA.

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur les DIA ?

Mme CHARRIER : Ce n'est pas une question, c'est une remarque à propos de la page 6 et de la vente d'un local au 178 rue Adolphe Pajeaud : On remarque une fois de plus que même lorsque vous le pouvez, car là en l'occurrence c'était vraiment possible puisqu'il y avait le propriétaire jusqu'à la vente, et ça correspondait en même temps à la fin du bail, même dans un cas comme ça vous ne préemptez pas alors qu'il est vital que vous vous engagiez sur la rénovation du centre commercial du quartier Pajeaud.

M. le Maire : C'est le local commercial ?

Mme CHARRIER : C'est le local commercial de la Société Générale. Cela correspond à la fin du bail, le propriétaire vous l'avez, parce que parfois vous dites que vous n'avez pas le propriétaire, ou qu'il y a des débats avec le propriétaire, on n'y arrive pas, là vous aviez tout et vous ne l'avez pas fait, or être propriétaire permet d'agir ; je voudrais simplement insister sur le fait que c'est un quartier qui est en train de se modifier, vous ne pouvez pas, à la fois, ce que vous allez faire bien sûr et c'est normal, souhaiter la vente de la deuxième tranche de Pitch, les immeubles Pitch, et en même temps laisser juste à côté l'état du centre commercial se dégrader et se détériorer considérablement. Si vous ne prenez pas les choses en main, c'est le projet même du quartier qui risque d'être mis en cause.

M. le Maire : Je vous ai bien entendue, M. Hubert va vous répondre.

M. HUBERT : C'est le genre de question pratique parce que vous la posez à peu près à chaque conseil et on vous réexplique à chaque fois que notre stratégie n'est pas de racheter l'intégralité des locaux commerciaux qui peuvent se vendre sur la ville, y compris dans les

quartiers en difficulté, mais sur les locaux commerciaux qui sont durablement dans la difficulté, ce qui n'est pas le cas de ce local. C'est celui de la Société Générale qui vient de partir, et en l'occurrence il n'y a pas de difficulté de long terme sur ce local. Si une difficulté apparaît, on se posera la question mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme CHARRIER : Mais ce n'est pas une difficulté sur le local pour laquelle j'insiste, c'est la difficulté sur le centre commercial. Le centre commercial se détériore de plus en plus ...

M. HUBERT : La difficulté sur le centre commercial vient de la pérennité de la vacance de certains locaux et ce n'était pas de racheter des locaux y compris ceux qui se cèdent et qui retrouvent une activité rapidement qui va constituer notre marge de manoeuvre. Notre marge de manoeuvre n'est pas là.

Mme HAGEL : On n'a pas pu le savoir en commission. Qui a racheté ces locaux ?

M. HUBERT : Des particuliers.

Mme HAGEL : Mais pour faire quoi ? C'est un commerce.

M. HUBERT : Ils ont acheté les murs, donc pour l'instant leur objectif est de le louer.

Mme HAGEL : Oui, donc on ne sait pas. Mais comme la Société Générale va s'en aller, ça va faire encore un local

M. le Maire : Mme Hagel, si des gens achètent des locaux, en principe, c'est pour les remplir ! Sinon, ils n'achèteraient pas. Si ces locaux étaient en déshérence, on verrait ce que l'on fait, mais là en l'occurrence ce n'est pas le cas, ils ne sont pas en déshérence et donc on verra bien.

Mme HAGEL : Quand la Société Générale sera partie, qui va remplacer la Société Générale ?

M. le Maire : Eh bien on verra ! Nous verrons.

M. MARTIN : C'est une affaire privée. C'est une affaire entièrement privée. On n'a pas à intervenir

M. le Maire : Oui mais Mme Hagel ne reconnaît pas le privé.

Mme HAGEL : Mais si, je reconnais le privé mais vous pouvez très bien préempter aussi sur des locaux commerciaux

M. le Maire : Il n'y a pas de raison de préempter tout ce qui bouge à Antony ! Vous allez nous reprocher notre endettement ! M. Rufat ne supporte pas qu'on s'endette ! Alors ne nous poussez pas à la faute !

Mme HAGEL : Quand ça concerne la fosse de plongée, oui, on est contre.

M. le Maire : Oui, la fosse de plongée ...vous verrez...

Mme HAGEL : Mais pour construire des HLM, oui.

M. le Maire : Vous serez ébahis par les résultats de la fosse de plongée ! M. Le Lamer a encore reçu une nouvelle réservation.

Mme HAGEL : Ecologiquement je suis Contre.

M. le Maire : Ah ! Eh bien écoutez, nous, on est Pour.

S'il n'y a plus de questions, on passe à l'ordre du jour et la parole est à Pierre Médan pour le vote du budget primitif.

I - FINANCES

1 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE – EXERCICE 2016

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Merci. Malgré ce qui a été dit tout à l'heure, nous allons reprendre le contexte actuel et revenir sur les prélèvements opérés par l'Etat sur le budget de la ville parce que malheureusement il y en a ...

La pédagogie, c'est la répétition, donc je pense que ça devrait aller.

On a 1,9 M€ de plus en 2016, et donc en 2016 le prélèvement opéré par l'Etat est de 7 M€ par rapport à la base de 2010. Sur le fonctionnement

ça représente quand même 8% en 2016, donc c'est considérable. La pression de l'Etat reste forte et je reviendrai peut-être tout à l'heure sur ce qu'a dit Pierre Rufat, il n'y a pas de contradiction.

Le fonds de péréquation augmente aussi avec les 7 M€ dont je viens de parler, c'est l'impact des mesures de l'Etat.

Malgré ce nouveau prélèvement, nous allons continuer nos missions traditionnelles auprès des Antoniens, et réussir sur le budget 2016 à dégager un autofinancement en légère hausse puisqu'en 2015 il était, nous l'avons vu tout à l'heure, de 13,8 M€, et en 2016 il est prévu qu'il soit de 14,4 M€, soit une augmentation de 600.000 €.

L'épargne brute, donc notre autofinancement, oscille un peu, elle remonte un peu en 2016, et évidemment nous espérons que cette épargne brute et cet autofinancement continueront à progresser favorablement, c'est un gage pour financer des investissements sans forcément emprunter beaucoup, et même dans un futur très proche, cela devrait nous permettre d'opérer un début de désendettement grâce à la conjonction d'éléments favorables et notamment des frais financiers qui vont considérablement baisser, M. le Maire a rappelé qu'en 2016 il était prévu une baisse de 1 M€ des frais financiers.

Donc l'excédent du budget de fonctionnement sur la période 2012 - 2016, pour avoir une vision un tout petit peu plus globale, finalement diminue à peine entre 2012 et 2016 : En 2012 : 15,1. En 2016 : 14,4. C'est relativement étroit comme variation.

Le niveau d'autofinancement de la ville, qui reste bon malgré les difficultés, combiné à des taux d'intérêt historiquement bas, va nous permettre de financer le programme d'investissement. C'est vrai que les particuliers comme les villes aujourd'hui profitent de ce niveau de taux d'intérêt faible, et ça rajoute si vous voulez un élément pour ne pas s'inquiéter de l'augmentation de notre dette parce que l'augmentation de

notre dette a été réalisée justement à des conditions exceptionnelles, des taux très faibles qu'on ne retrouvera peut-être pas dans les prochaines années, il faut avoir une vision à long terme, évidemment, quand on gère une ville, et pas une vision à moyen terme sur deux/trois ans. Il est tout à fait possible que les taux restent encore bas pendant quelque temps, mais rien ne nous dit que dans 5 ans ou même dans 3 ans, ils ne remonteront pas.

Donc sans augmentation des impôts locaux, avec cet élément favorable, on a un programme d'investissements qui va être encore une fois en 2016 relativement important, et qui va être décrit maintenant de manière un petit peu plus synthétique évidemment que dans le document puisque je vais essayer de respecter un temps de parole raisonnable, mais dans la mesure où il s'agit du budget, vous comprendrez que nous prenons le soin de décrire ce programme d'investissements qui est un petit peu la colonne vertébrale du budget.

Donc les investissements en 2016 avec les grands projets tout d'abord qui sont de plusieurs natures, ça concerne à la fois les écoles, le sport, la petite enfance, ils correspondent à un investissement global de 12 M€ avec en détail :

- le centre aquatique Pajeaud pour 4 M€
- la reconstruction de l'école Dunoyer de Ségonzac pour 3,4 M€
- le gymnase et le parc la Fontaine pour 2,1 M€
- la structure des crèches associatives pour 1,1 M€
- le déploiement du réseau de vidéo-protection pour 500.000 €
- le Square du Mont Blanc pour 400.000 €
- le Réaménagement du quartier Jean Zay pour 300.000 € qui va commencer, et on verra tout à l'heure le budget annexe
- et des études d'aménagement urbain pour 200.000 €

Donc le tout pour 12 M€, ce qui est évidemment assez conséquent.

Les investissements ensuite, avec les autres opérations :

- des subventions : 1,1 M€
- le développement économique et commercial : 900.000 €
- des acquisitions foncières dont j'ai parlé tout à l'heure : 600.000 €
- des subventions pour le logement social : 400.000 €

L'ensemble atteignant 2,9 M€.

Concernant ensuite un poste encore très important, quasiment aussi important que les grands projets : ce sont les investissements dans les bâtiments communaux qui se voient au quotidien par les familles à travers :

- la rénovation des écoles, les fenêtres, ça peut être beaucoup de choses, donc je ne vais pas rentrer dans les détails, c'est un programme considérable pour 3,5 M€
- les équipements sportifs pour 2,2 M€. Il y a le changement de la pelouse synthétique, les tennis du stade Georges Suant qui vont être tous refaits, et bien d'autres choses encore
- les autres bâtiments pour 1,8 M€ avec le dépôt de voirie, les travaux dans l'église Saint-Saturnin par exemple,
- les équipements pour la jeunesse pour 800.000 €, notamment on en parle assez régulièrement, la rénovation du centre de loisirs du CML Parc Heller,
- les équipements et matériels techniques pour 700.000 €
- les crèches : 600.000 €
- les équipements culturels : 300.000 €
- les équipements sociaux pour 200.000 €

- et un élément qui ne figure pas sur le document mais qui compte quand même beaucoup : c'est la rénovation aussi des bâtiments administratifs pour 1,7 M€, il s'agit des travaux de rénovation pour mieux accueillir les usagers à la mairie, des études aussi vont commencer pour la reconstruction de la police municipale, etc ...

Cela fait un total de 11,8 M€.

Les investissements 2016 concernent aussi la voirie :

- les reconstructions de voirie et les équipements de voirie vont reprendre un peu, l'entretien courant de la voirie,
- l'éclairage public
- un programme de circulations douces et d'accessibilité
- et la mise en souterrain des réseaux

Le tout pour 6,2 M€.

Alors évidemment on peut avoir deux approches : d'abord on a eu quelques petits soucis d'ordre technique qui ont parfois conduit à ralentir certains travaux qui étaient encore liés à des normes très strictes qui étaient imposées sur la réfection des routes, notamment lorsqu'on creusait. Cela, apparemment maintenant, c'est bien maîtrisé, et puis il y a aussi un élément qui joue quand même : c'est que plus ça va et moins il y a de rues et de voies à refaire. Donc on ne va pas les inventer.

Ensuite les autres dépenses :

- équipements matériels des services : 2,8 M€
- les espaces verts : 800.000 €
- des avances forfaitaires et autres pour 400.000 €

Le tout pour environ 4 M€.

Si vous faites le total de l'ensemble de ce plan d'investissements, là encore on pourrait dire qu'il y a une constance dans ce plan d'investissements, c'est qu'il touche l'ensemble des activités, sportives,

petite enfance, on s'occupe aussi du bâtiment des Antoniques, enfin c'est un spectre très large.

Le total fait quand même 37 M€ pour 2016 et 37 M€, que l'on s'entende bien, sans les reports. Donc c'est un programme important.

Le financement de ce programme est assuré là encore de manière assez traditionnelle par les éléments que vous connaissez :

- l'autofinancement bien sûr pour 14,4 M€
- le fonds de compensation de la TVA pour 4,3 M€
- la taxe d'aménagement pour 500.000 €
- des subventions d'investissement pour 500.000 €
- des produits de cessions pour 19,1 M€
- et des recettes diverses pour 2 M€

Le tout pour 45,3 M€, permettant largement de financer nos investissements.

L'idée n'est pas nouvelle, encore une fois l'objectif est d'améliorer les services aux Antoniens, de leur permettre année après année de trouver une ville plus agréable, et d'une certaine manière de rendre Antony de plus en plus autonome par rapport à la capitale voisine, et je pense que les habitants sont heureux de ne pas systématiquement devoir se déplacer loin du centre-ville, ou disons de la ville, pour trouver tous les services, à la fois sportifs et autres, pour vivre à Antony avec, vous le savez, les parcs et les espaces verts que nous avons autour et que nous avons aussi su créer dans un certain nombre de lieux.

Le budget n'est pas en soi original, il a une constante : c'est de s'occuper de tous les secteurs, pour tous les âges, et évidemment, avec les nouveaux équipements qui seront inaugurés en 2016 et 2017, ça marquera encore de nouveau comme les sept précédents cités dans le

compte administratif un beau programme d'investissements. Je vous remercie.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ? M. Meunier.

M. MEUNIER : Un budget qui bien sûr reflète vos orientations budgétaires, orientations que je ne partage pas dans leur globalité. Un budget aussi qui, il faut le reconnaître, s'inscrit pour partie dans un cadre contraint par l'Etat, avec la baisse poursuivie de la dotation globale de fonctionnement : - 1,9 M€ pour l'année 2016, et les coûts engendrés par la réforme des rythmes scolaires.

Deux mesures à dénoncer : Tant la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui traduit l'alignement du Gouvernement sur les politiques d'austérité menées au niveau européen et qui grève les capacités d'investissement des collectivités locales, que la réforme des rythmes scolaires, réforme mal pensée, et dont on comprend bien que la mise en oeuvre n'est pas sans poser de nombreux problèmes.

Quant à la montée en puissance de la péréquation intercommunale, elle n'affectera pas cette année votre budget puisque la hausse prévue de 20% est reportée à 2017.

Vous prétendez que la ville continuera à remplir ses missions envers ses habitants, notamment en ce qui concerne la qualité des services qui leur sont rendus. J'aurais aimé vous voir plus combatifs en ce qui concerne le maintien de la Caisse d'allocations familiales sur Antony, ou sur le maintien de l'intégralité des services de la CPAM, la Caisse primaire d'assurance maladie.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, l'annexe 7 nous montre qu'en ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, 0,3% sont consacrés au logement, le même pourcentage que l'année dernière, 1,7% sont consacrés à l'action économique, et 2,4% à la sécurité et à la

salubrité publique, largement insuffisant et bien peu sur des sujets aussi prioritaires !

Sur les charges financières, vous annoncez que celles-ci vont diminuer de manière significative du fait de la baisse du taux du livret A, et surtout de la renégociation de deux emprunts structurés.

Enfin, sur les recettes de fonctionnement, vous notez qu'elles n'auraient progressé que faiblement en 2016 : 300.000 €. Ce n'est pourtant pas faute d'augmenter chaque année les tarifs des activités.

Sur les recettes fiscales, vous pariez sur la reprise du marché immobilier, et après des transactions importantes en cours de négociation. Il est vrai que vous y participez largement avec la politique de densification menée sur la ville et la volonté de tout faire pour favoriser les promoteurs immobiliers.

Sur les produits de gestion courante, vous annoncez une baisse en année pleine des recettes locatives sur Antonypole, baisse due au transfert à l'EPF de la gestion des bâtiments acquis sur ce site, un transfert que vous avez pourtant défendu. On comprend mieux maintenant la volonté de Patrick Devedjian de fusionner les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines : pour recréer à terme peut-être le département de la Seine ?

En ce qui concerne la section d'investissement, vous prévoyez d'y consacrer 37 M€. Il ne s'agit pas ici de critiquer le fait d'investir en soi, mais les critères de vos choix en matière d'investissement.

Ainsi qu'en est-il de la construction de la fosse de plongée, dans le cadre du projet du centre aquatique Pajeaud pour lequel 2,1 M€ sont inscrits pour l'année 2016. Si sur le sud des Hauts-de-Seine il est réellement besoin d'un tel équipement, pourquoi n'est-il pas financé par le Conseil départemental ?

Ainsi en est-il aussi des 300.000 € consacrés à la Zac Jean Zay . Mais nous y reviendrons à l'occasion du point n° 3 de l'ordre du jour du conseil.

En ce qui concerne le développement économique, vous annoncez l'évolution du centre commercial de la Bièvre. Ce n'est pas trop tôt, mais dans quel sens ? Quel projet portez-vous sur l'aménagement du quartier Pajeaud ?

Vous annoncez également le lancement des premières études sur l'aménagement du secteur d'Antonypole autour de la future gare du réseau du Grand Paris Express. Le réseau du Grand Paris Express dont on peut se demander quel sera son avenir quand on sait que Stéphane Beaudet, Vice-Président de la Région Ile-de-France, a déclaré qu'il sera difficile pour le STIF de prendre en charge ses coûts de fonctionnement. Quelle vision portez-vous de cet aménagement ?

Sur les subventions d'investissement, vous annoncez 368.000 € versés à Antony Habitat pour la réalisation du projet Harmony. Rappelons que ce programme ne permettra pas de créer un seul logement supplémentaire sur la ville puisqu'il sert à compenser pour partie les logements démolis de la tour du 6 rue Scherrer.

Vous prévoyez également de verser 476.000 € au CCAS pour la réhabilitation de la résidence Renaître. Il aurait peut-être été plus judicieux d'augmenter les subventions que les loyers des logements de la résidence Renaître pour les futurs locataires.

Vous prévoyez également 180.000 € pour le syndicat Autolib' pour l'implantation de trois nouvelles stations. A quand l'implantation de stations Vélib' ?

Qu'en est-il enfin de l'aménagement du centre-ville et de la place du marché pour laquelle vous avez, paraît-il, engagé une réflexion ? Réflexion qui n'inclut sûrement pas la reconstruction du théâtre Firmin

Gémier sur son emplacement d'origine, inclut-elle la possibilité de faire de la rue Mounié une rue semi-piétonne ?

Avec un autre budget, vous auriez pu prévoir la création d'une maison de santé, la réouverture de mairies annexes fermées, la reconstruction de l'école Anatole France, et porter un autre projet sur les terrains de la Résidence Universitaire d'Antony. Merci.

M. le Maire : Merci M. Meunier, M. Rufat ?

M. RUFAT : Merci M. le Maire. Je vais rejoindre M. Médan, c'est le désendettement qui est engagé avec ce budget puisqu'on a vu que vous avez 45 M€ de financements prévus pour 37 M€ d'engagés, aux reports près évidemment mais les reports, c'est assez récurrent. C'est vrai que vous avez 19 M€ qui proviennent de la fin de la vente de l'IUFM. Sur les 19 il y en a 17 qui viennent nettement aider et qui ont contribué à faire cette baisse, cette atténuation des dettes dont on a parlé tout à l'heure dans le compte administratif.

Je ne vais pas reprendre en détail tout ce que vous avez dit ni ce qu'a déjà évoqué l'orateur précédent. On avait eu un débat d'orientation budgétaire il y a un mois, un mois et demi, il y avait un certain nombre d'idées qu'on vous avait soumises, alors certaines sont reprises, très bien : la réfection de l'aménagement du centre-ville notamment, on aimerait bien que dans cette réflexion soit introduite l'hypothèse d'une piétonisation partielle dans l'espace ou dans le temps de cette rue.

Nous avons évoqué la possibilité de réfléchir au doublement, en tout cas au réaménagement du pont qui enjambe les voies du RER aux Bâconnets. Alors il y a une étude de 25.000 € qui est prévue au budget, ça ne va peut-être pas être suffisant pour ce genre de travail mais c'est peut-être une amorce ? Avec 25.000 €, on n'ira pas très loin dans l'étude ! On pourrait aller au-delà de simplement une étude patrimoniale.

Donc, ça, ce sont des choses que vous faites, et il y a une chose qui manque et qu'on aurait bien aimé voir : introduire dans les opérations immobilières de plusieurs appartements un contingent de logements sociaux afin de toujours essayer de répartir les logements sociaux sur toute la ville.

C'étaient quelques pistes qu'on vous avait proposées, qu'on maintient à l'ordre du jour de ce budget. C'étaient les éléments, on ne va pas revenir sur les 37 M€, j'enregistre le début du désendettement de la ville.

M. le Maire : Mme Le Bris, vous avez la parole.

Mme LE BRIS : Je voulais surtout me concentrer sur le programme des dépenses, et notamment sur les aspects voirie, mobilité que j'aime bien, mais je voulais quand même revenir, pour participer à l'effort de pédagogie et de répétition entamé par M. Médan, sur notre vision aussi de ces fameux prélèvements de l'Etat juste pour dire que d'abord, je suis curieuse de savoir par quel mot sera remplacé le mot « ponction » si la majorité change, si le Gouvernement change dans un avenir plus ou moins proche, je suis sûre que votre famille politique continuera à assainir les finances de l'Etat ... à moins que votre famille politique n'envisage pas de poursuivre le redressement des finances publiques. Je donne rendez-vous à ce moment-là.

Et pour répondre à M. le Maire qui pointait un doigt accusateur, il faut quand même rappeler que le déficit public de l'Etat était de 7,7 en 2010 et qu'il est maintenant en 2015 de 3,5, et même meilleur que les prévisions.

Je voulais aussi dire que bien sûr on comprend que la baisse de la dotation ne vous fasse pas plaisir, elle ne fait plaisir à personne, néanmoins vous dites que c'est douloureux. Mais à vous lire ça n'a rien de douloureux puisque vous-mêmes vous dites : « Les recettes de fonctionnement se remettent à augmenter en 2016, les dépenses sont

totallement contenues, l'autofinancement se maintient et le programme ambitieux d'investissements peut être réalisé ». C'est donc un aveu que cette baisse n'a rien de douloureux ! Elle vous déplaît, on peut le comprendre, mais elle n'a rien de douloureux. Donc à son corps défendant, Antony participe au redressement des finances publiques de ce pays et je crois que c'est une bonne chose.

Sur le programme de dépenses : j'ai quelques questions notamment sur les économies d'énergie, dans le programme de rénovation de l'éclairage ce n'est pas chiffré, donc je voulais savoir si ça se limitait aux rues listées dans la rénovation de l'éclairage public.

Et j'avais une autre question : pourquoi associer dans une même rubrique les circulations douces et la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite ? Parce que s'il s'agit bien de deux questions qui tournent autour du partage de l'espace public et de l'accès de tous aux ressources de la ville, c'est quand même très différent parce que l'accent sur les circulations douces permet d'inciter les gens à plus utiliser le vélo et la marche, c'est donc un impact déterminant aussi sur l'environnement et sur la santé. Donc ça nécessite d'aller au-delà de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, nécessité qui demeure indispensable.

Nous voulions aussi savoir, au-delà des parcs à vélos très importants en effet pour encourager la pratique du vélo, quelles autres actions seront prévues en ce sens au budget, notamment en matière d'accès des Antoniens à l'équipement vélo et on a une vision un peu moins péremptoire que notre collègue Meunier, parce qu'on est conscients que le Vélib' n'est pas forcément la panacée pour toutes les communes, mais est-ce que ça ne vaudrait pas le coup d'étudier les autres pistes ? Par exemple la mise en place d'un subventionnement de l'achat d'un vélo à

assistance électrique pour les Antoniens, la mise en place de location de longue durée, etc. Est-ce qu'il y a des études prévues là-dessus ?

M. le Maire : Qui d'autre souhaite intervenir ?

Mme DELPECH : J'ai déjà dit que je voterai contre le budget, donc je ne m'étendrai pas. Par contre, j'ai deux questions sur les travaux et d'abord dans les écoles : On en a parlé au dernier conseil avec M. Le Bourhis, il s'agit de l'école Anatole France, vous aviez dit au dernier conseil que vous referiez les peintures des couloirs d'accès aux classes de maternelle ...

M. le Maire : C'est une question de commission.

Mme DELPECH : Mais il vaut mieux que ce soit dit, est-ce que ça va être fait, donc les peintures ?

M. le Maire : Oui.

Mme DELPECH : Ils attendent quand même depuis un an ... alors vous pouvez rire bien sûr !

Deuxième question : vous dites que vous allez démolir l'ancien centre de loisirs des Castors mais dans le compte administratif vous l'avez déjà démolit !

M. le Maire : Je ne sais pas s'il est démolit mais il est en train de l'être en tout cas, c'est sûr. Je n'ai pas vérifié mais il n'a pas beaucoup d'avenir.

Mme DELPECH : Non mais il y avait quand même une somme en face du compte administratif. Donc vous le démolissez deux fois.

M. le Maire : Non, une seule fois, rassurez-vous. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme HAGEL : Je voudrais faire une remarque : vous nous annoncez un million, plus d'un million pour la rénovation du pavillon pour la police municipale...

M. le Maire : Pour la reconstruction.

Mme HAGEL : Pour la reconstruction, effectivement ce bâtiment doit avoir besoin de ça mais moi, ce qui m'étonne le plus, c'est que vous nous annoncez également 500.000 € pour la vidéosurveillance alors que parallèlement il y a très peu d'agents de la police municipale dans les rues d'Antony. 3, 4, 5, ... les chiffres ne sont pas très clairs, enfin c'est autour de ces chiffres-là. Alors moi je vous dis franchement : je préférerais, au lieu de rénover ou de je ne sais pas quoi faire avec la vidéosurveillance à 500.000 €, avoir des agents. 500.000 €, j'ai fait le compte, ça fait entre 10 et 15 agents.

M. le Maire : Par an ?

Mme HAGEL : 30.000 € pour des catégories C par an. Monsieur Feuillade est un ancien spécialiste, il m'a donné l'info.

M. le Maire : Vous mettez en cause M. Feuillade ?

Mme HAGEL : Je préfère des humains à des caméras pour la tranquillité publique.

M. SERIN : Cela aide bien, les caméras !

Mme HAGEL : Ça aide bien ? Quand les gens se font voler un vélo, ce n'est pas pour ça qu'on le retrouve !

M. le Maire : M. Feuillade va enfin s'exprimer lui-même.

M. FEUILLADE : Je veux juste faire une petite mise au point parce que je ne voudrais pas qu'il y ait de quiproquo. Après les propos de Camille Le Bris, je ne voudrais pas qu'ils donnent à penser, hormis la spécificité Antonienne, que l'ensemble de la gauche, ou tout au moins moi, et Citoyens à Antony, avons souscrit à la politique gouvernementale concernant les réductions massives, rapines, qui sont faites sur les finances des collectivités territoriales. Et on s'est exprimé d'ailleurs lorsque vous l'avez proposé, je veux rappeler que pour ma part et mon groupe, on a signé l'appel de l'Association des Maires de France, ces mesures-là, contrairement à ce qu'on peut prétendre, pour les

collectivités territoriales pèsent lourdement, lourdement pour la plupart des collectivités, les 4 milliards qu'on nous annonce d'économies, c'est uniquement les collectivités territoriales qui les ont supportés, c'est 80.000 emplois supprimés ou qui vont être supprimés dans le bâtiment et les travaux publics, et c'est des communes et notamment les petites, les plus petites, qui sont exsangues.

Et donc je partage totalement le propos de Camille sur la spécificité Antonienne mais sur le plan national je reste effectivement à dénoncer une politique gouvernementale sur ce point-là qui ne va pas dans le bon sens à mon avis.

M. le Maire : Alors donc vous n'êtes pas d'accord avec Camille Le Bris ?

M. FEUILLADE : Vous voulez que je recommence mon propos ?

M. le Maire : Je n'ai pas compris : Vous êtes Contre sur le principe, vous êtes Pour pour Antony ! C'est une logique personnelle !

M. FEUILLADE : M. le Maire, c'est vous qui nous avez indiqué à deux reprises ce soir que la situation était bonne, vous avez même été plus loin, vous avez dit : « on a même encore 1 million, etc ... » Donc l'Etat aurait pu vous le prendre puisque il vous en reste encore ! Vous dites et vous faites la démonstration que votre gestion permettait effectivement à l'Etat... Ce que je reproche à l'Etat, c'est aussi le fait de le faire d'une manière totalement automatique, non, il faut prendre l'argent là où il y en a. Puisque vous dites que vous en avez, il faut le prendre chez vous mais il ne faut pas le prendre chez les autres qui n'en ont pas !

M. le Maire : Sauf, M. Feuillade, que les deux millions que nous prend l'Etat cette année, on aurait préféré les mettre par exemple dans la fosse de plongée !

M. le Maire : On aurait préféré les investir nous-mêmes dans l'intérêt des Antoniens, des sportifs ou des écoliers Antoniens. Mais là, en l'occurrence, l'Etat nous les prend.

Mme Le Bris, c'est dommage, il n'y a plus beaucoup de maires socialistes actuellement. Dans les Hauts-de-Seine il n'y en a plus aucun et dans les environs il n'y en pas beaucoup non plus, c'est dommage parce que vous pourriez tester sur eux votre explication et vos commentaires sur la baisse des dotations. Je pense que vous auriez du succès !

Il faut dire que M. Feuillade a raison sur le plan des principes, c'est un prélèvement extrêmement lourd qui est appliqué sur les budgets des collectivités locales. C'est très lourd, nous, on arrive à s'en sortir parce qu'on gère effectivement avec une efficacité particulière. Toutes les villes n'ont pas les moyens que nous avons, nous, dans nos services, parce que ce n'est pas grâce à nous, c'est grâce à nos services qu'on réussit à gérer aussi bien naturellement, mais tout le monde n'a pas ces moyens, et tout le monde n'arrive pas à s'en sortir aussi facilement. Beaucoup de villes actuellement sont vraiment au bout du rouleau. Et ça, vous le savez bien, tout le monde le sait. Vous le savez par la presse, nous nous en sortons bien mais nous subissons néanmoins deux millions de prélèvement cette année. Deux millions ! Et si on s'en tire avec + 0,6 ou + 0,7 M€ d'excédent, c'est parce qu'on a vraiment poussé la gestion extrêmement loin. Mais cet argent qu'on a réussi à gagner, on aurait préféré le mettre dans nos investissements plutôt que dans les caisses de l'Etat.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Sophie Sansy a maintenant la parole parce que la majorité aussi peut s'exprimer.

Mme SANSY : C'est pour rebondir sur ce qui vient d'être dit : la ville est certes bien gérée mais effectivement on aurait un petit peu plus de moyens cette année si on n'avait pas à supporter des baisses aussi fortes, on pourrait avoir des ambitions un petit peu plus fortes aussi. Notamment en matière de recrutements, il y a des choses qu'on ne peut

pas se permettre et c'est peut-être à cela aussi que l'on voit qu'on est lourdement impacté quoi qu'il en soit par les baisses que l'on supporte. J'avais une petite remarque sur les caméras, je ne voudrais pas qu'on caricature quand même ce qu'est la sécurité. Je voudrais vous rappeler qu'une caméra, ce n'est pas juste un objet que l'on pose sur un poteau, sur un lampadaire, derrière la caméra, il y a des personnels qui font parfois des visites, des visites un petit peu virtuelles certes, mais qui sont utiles, ça permet aussi de voir des choses en « flagrance », ça permet d'assurer la sécurité des Antoniens. Oui, je vous assure Mme Hagel que derrière la caméra on a des agents qui travaillent. C'est un instrument qui vient aider les agents et qui permet jusqu'à nouvel ordre aussi d'assurer de façon un petit peu plus efficace notre sécurité. Alors en tant que tel ça ne suffit pas, je suis d'accord avec vous, mais c'est un outil qui est très précieux et qu'on a tout intérêt à continuer à développer compte tenu des services qu'il nous rend actuellement.

Mme BERGEROL : Je voudrais en rajouter une petite couche : Comme les Antoniens sont aussi des Altoséquanais, c'est pour dire que le Département a vu aussi son budget amputé de 350 M€ sur un total de plus de 1,5 milliard, mais comme là aussi il est bien géré, toutes les prestations seront maintenues, notamment dans le domaine social.

Mme HAGEL : Ce n'est pas avec les indemnités que nous avons, nous élus d'opposition, que nous irons à Cannes puisque nous avons zéro euros d'indemnités. Nous sommes quasiment les seuls de la région à être dans l'opposition et à avoir 0 € d'indemnités.

M. MEDAN : Quelques petites remarques sur ce qui a été dit et puis une réflexion un tout petit peu plus globale sur les propos de Camille Le Bris. M. Meunier, effectivement, sur l'aménagement du quartier Pajeaud il va y avoir quelque chose, il y a déjà une réflexion qui est engagée, une visite qui a eu lieu, donc les choses vont sans doute avancer. C'est toujours un

peu long de se préoccuper comme ça d'un quartier, c'est délicat, c'est long, mais on s'en soucie.

Concernant Mme Delpech sur la démolition des Castors, je regarderai de manière plus précise mais je pense qu'il y a un acompte qui a été versé, à moins, on en plaisantait, à moins qu'on ait démoli la maison d'à côté...mais un acompte a été versé et sans doute le solde est en report.

Enfin, sur un point plus global, c'est vrai que la diminution de la dotation de la DGF impacte les communes et on peut avoir en ligne de mire le Gouvernement en disant : politique d'austérité, il reporte les efforts sur les municipalités et vous, vous nous dites : eh bien finalement, vous vous en sortez bien, vous êtes contents, etc... C'est plus compliqué que cela mais on ne le met pas dans le document parce que ce sont des considérations plus globales. Ce qu'il faudrait que l'Etat fasse en premier, au lieu de faire faire le travail par les communes, c'est réfléchir à de vraies réformes structurelles de fond sur son fonctionnement. Et c'est pour ça que ces baisses, on ne les aime pas. On ne les aime pas pour deux raisons : d'une part parce qu'elles touchent les communes et certaines très durement, plus que nous. Nous, on a fait des efforts depuis des années, on a un passé qui nous permet de résister mieux à ces baisses, ce qui n'est pas le cas de certaines, et même certaines communes bien gérées sont impactées lourdement. Ce ne sont pas que les mal gérées, les mal gérées c'est encore pire, mais même les bien gérées.

Mais ce qu'il faut voir, c'est qu'il faudrait que le Gouvernement applique ces méthodes à lui-même. Et ça, c'est évidemment très difficile. Je vous remercie.

M. le Maire : Mme Delpech, une dernière intervention et ensuite on passe au vote.

Mme DELPECH : C'est juste pour M. Médan, ce que j'ai dit est page 8, en haut de la page 8 : « Démolition de divers bâtiments à Antonypole et du centre de loisirs : 0,3 M€ »

M. le Maire : C'est ça. A Antonypole aussi, il y a quelque chose. On peut passer au vote ? Le vote se fait chapitre par chapitre.

(Il est procédé à un vote à main levée chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement : chacun des chapitres obtient 41 voix Pour, 1 Abstention et 7 voix contre.

Le budget 2016 est adopté à la majorité des présents et représentés.)

M. le Maire : Merci Pierre Médan.

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour

2 - ADOPTION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : Une explication de vote et en même temps une question : On vote les 18,27%, les 18,72 et les 18,67 pour être exacts, c'est ce qui va s'appliquer parce qu'il y a la part ville et l'ancienne part CAHB qu'on va restituer.

M. le Maire : Oui, vous avez raison.

M. RUFAT : On ne va pas voter 11,40 ou alors ce serait une baisse de taux qui serait extraordinaire !

M. le Maire : Oui, bien sûr

M. RUFAT : Donc les taux de la ville restent inchangés, il y a des transferts d'impôts que la ville va recevoir et va restituer, donc ça fait que le budget devient plus compliqué à lire puisqu'on a des sommes ... et donc par rapport au vote, puisque c'est l'explication de vote, c'est à la fois

une partie du budget sur lequel on vient de voter Contre, et aussi une partie technique parce que cette histoire de taux, c'est un transfert qui vient à la Métropole, donc nous nous abstiendrons sur ce sujet.

M. le Maire : Vous n'êtes pas pour le maintien des taux ?

M. RUFAT : Nous nous abstiendrons. Sur les taux, on peut revenir sur les taux si vous le voulez, on peut reprendre le débat, comme vous voulez M. le Maire.

M. le Maire : Allez-y !

M. RUFAT : Mais ça dépend de la politique que vous avez ! Vous avez mené une politique qui pour l'instant est équilibrée, sans augmentation de taux, peut-être que nous ferions la même ? Je n'ai pas les mêmes rôles que vous pour savoir. On l'a dit tout à l'heure : je ne sais pas exactement où en est le patrimoine de la ville, je ne sais pas où en est la grille tarifaire, on peut revenir sur ce débat, on a un certain nombre d'éléments qu'on ne maîtrise pas, donc on ne peut pas s'engager comme ça. Au jour d'aujourd'hui vous avez décidé de ne pas augmenter vos taux, très bien, vous avez une démarche qui correspond au budget sur lequel nous ne sommes pas d'accord, vous avez aussi une opération technique à assurer qui est le transfert des impôts de la CAHB vers la Métropole, vous servez de vecteur, très bien, nous nous abstiendrons sur ce point qui est un peu technique.

M. le Maire : Nous, nous allons voter.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Abstentions.)

3 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE POUR LES ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ.

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : On vote chapitre par chapitre.

M. MEDAN : Oui là aussi, chapitre par chapitre, mais ce sera plus rapide.

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, le 3 décembre 2015, lors du conseil municipal, nous avons eu un long échange concernant le futur quartier Jean Zay, échange dans lequel vous avez réfuté nos arguments sur le motif que nous ne savions rien de vos projets. C'est intéressant. Il est clair que vous nous contraignez à jouer aux devinettes et à apprendre en-dehors de vous puisque vous nous tenez à l'écart. Mais comme depuis nous n'avons rien appris de nouveau, il n'y a pas de raison pour que nous changions nos positions.

Nous confirmons donc demander dans ce quartier la construction de logements sociaux pour les familles afin d'assurer une réelle mixité générationnelle et sociale. Nous continuons à demander la mise en valeur d'exigences esthétiques et de développement durable pour les constructions et l'organisation du quartier, plus de modernité et d'originalité pour l'ensemble. Vous avez dit que les architectes auraient des projets et que ces projets seraient différents selon les îlots. Ce que nous demandons, c'est que vous et votre majorité ayez un vrai projet dynamique et novateur pour ce quartier, bref, que le projet sorte de la banalité que nous craignons et assure une cohérence d'ensemble.

Contrairement à ce que vous voulez faire croire, nous ne sommes pas systématiquement contre toutes les créations mais nous avons des exigences pour l'avenir d'Antony, surtout quand il s'agit d'un projet de l'envergure de celui du quartier Jean Zay. Merci.

M. le Maire : Nous passons maintenant au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée chapitre par chapitre : chacun des chapitres recueille 42 voix Pour et 7 voix contre.)

4 - AUTORISATION DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme LE BRIS : Je vous remercie, M. Médan, parce que vous disiez qu'on en avait fini avec la série « emprunts toxiques » à Antony mais on voit qu'avec cette délibération il nous reste encore quelques soubresauts. Notre groupe s'y attendait puisqu'on avait souligné nous-mêmes lors du précédent débat, du précédent conseil, qu'au-delà du protocole signé avec Dexia, il y avait cet emprunt à la Société Générale, le deuxième le plus risqué selon la classification du Fonds de soutien.

Ce rapport ne manque pas de contradictions puisqu'il semble dire dans le même temps que cet emprunt ne présente aucun risque à l'heure actuelle compte tenu des simulations, on a vu le caractère infailible avec le cas Euro/Franc Suisse ! Donc la ville ne souhaite pas le rembourser mais quand même mieux vaut se garder la possibilité de le faire et de faire appel au Fonds de soutien pendant trois ans au cas où.

Vous allez sûrement dire que c'est de la prudence, de la bonne gestion, mais en réalité ça affiche une nouvelle fois la détermination de la ville à demeurer dans les mains de ces produits structurés, et celui-ci est fondé sur un écart de taux dont aucune des monnaies n'est la nôtre. L'histoire récente a montré le danger pour les finances locales comme pour l'économie mondiale de ces produits.

Donc on se demande, pour un peu prendre le contrepied du vocabulaire que vous avez pu avoir concernant la baisse de la DGF, pourquoi alors que vous bénéficiez ici d'un soutien possible de l'Etat, j'aurais envie de dire « d'une mise sous perfusion de l'Etat », pourquoi ne pas se débarrasser vraiment maintenant de ce prêt et lier une fois pour toutes les finances d'Antony à des produits sûrs ? On a pu comprendre que des

petites communes se soient faites et se fassent encore « avoir » par des commerciaux peu scrupuleux n'ayant pas l'expertise nécessaire pour appréhender la complexité des risques financiers, mais vous disiez vous-même en soulignant la qualité de nos services comment une ville qui a l'ingénierie financière d'Antony peut-elle nous dire dans ce rapport « peut-être mais peut-être pas », en gros on ne sait pas, on se laisse tout ouvert. »

M. MEDAN : Alors effectivement ça peut être assimilé comme un risque raisonnable que nous prenons. Il nous semble très raisonnable et on le met aussi en balance avec l'indemnité, avec un certain nombre d'éléments, et avec « la force de la perfusion » dont vous parlez, qui est très faible en fait, puisque la « perfusion » c'est 21% et vous avez pu voir quel était le montant de l'indemnité : 1,500 M€ et quelque. Donc c'est au regard de ces éléments-là que nous avons décidé de le conserver. C'est aussi, et ça c'est quelque chose que quand même vous admettez, une diversification de nos emprunts, un faible montant, etc. C'est une maîtrise du risque. Voilà la réponse.

Mme DELPECH : Si le Gouvernement a dû créer un Fonds de soutien pour aider entre autres les collectivités locales face aux emprunts toxiques, il est totalement injuste que ce fonds soit financé à moitié par l'Etat et à moitié par les banques. Car ce sont elles qui doivent payer leurs excès et leurs conséquences.

De plus il semble que les collectivités gagnent plus à faire un procès qu'à signer ce type de protocole, illégal par ailleurs car il comporte une clause de secret alors que les comptes de la commune doivent être publics. A la fin ce sont encore les banques qui vont en bénéficier alors qu'un établissement public, pour prêter aux collectivités, serait la solution. C'est pourquoi je voterai Contre.

M. MEDAN : Juste une petite réponse : la confidentialité ne concerne pas

le conseil municipal, sinon on ne vous répond plus, on ne dit plus rien, ça concerne un certain nombre d'autres éléments, et puis en plus il est précisé dans la clause 4 un certain nombre de restrictions, mais comme tout le monde sait que ce type de protocole est voté en conseil municipal, ça ne s'applique pas pour le conseil municipal, donc on n'a rien à craindre de ce côté-là, on ne sera pas poursuivis.

M. le Maire : Nous passons maintenant au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 7 voix Contre et 1 Abstention)

5 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE LA NOUVELLE CRÈCHE AU 80-96 RUE ADOLPHE PAJEAUD

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Ce rapport concerne l'acquisition par la ville d'une crèche en vente en l'état futur d'achèvement rue Pajeaud. Elle regroupera trois structures privées qui sont déjà présentes sur le territoire, que sont la crèche Framboisine et les deux crèches parentales, les P'tits Loups et Crescendo.

L'idée est de proposer un local qui est complètement adapté et dédié à l'accueil des jeunes enfants, par exemple actuellement Framboisine ou les P'tits Loups ont des locaux sur deux étages, pas forcément très aisés, il y aura des espaces mutualisés qui permettront des économies comme la cuisine, une surface plus grande pour chaque structure, et cela permettra à terme d'offrir 32 places supplémentaires de garde, soit 90 berceaux au total.

Cette acquisition peut bénéficier d'une aide financière exceptionnelle de la CAF et il est demandé ce soir d'autoriser M. le Maire à solliciter ce financement auprès de la CAF.

Mme HAGEL : M. le Maire, bien évidemment nous voterons cette délibération qui a pour objectif de demander des subventions à la CAF. Par contre, il faut quand même rappeler que cette structure sera confiée, aux termes d'une convention, moyennant redevance calculée sur les mètres carrés. Et que ces trois structures privées d'accueil de la petite enfance sont des structures un petit peu différentes les unes des autres, L'une est à but lucratif et les deux autres sont des crèches parentales, des structures un petit peu différentes.

La diversification des moyens de garde sur la ville n'est pas en soi une mauvaise chose, elle peut correspondre au choix des parents et aux besoins des enfants de notre ville, mais compte tenu de la pénurie en matière de moyens de garde, et compte tenu du fait que la CAF subventionne chaque place d'accueil si celle-ci correspond à un cahier des charges et à une tarification précise, cela quand même permet à certaines structures d'utiliser ce service indispensable pour tout le monde à des fins lucratives.

Néanmoins c'est un choix que certains Antoniens peuvent faire, par contre il faut quand même rappeler que pour beaucoup d'Antoniens, le jour où on a besoin de trouver un moyen de garde, pour certains il n'y a pas vraiment de choix. S'ils n'ont pas une crèche municipale qui est la solution souvent choisie par la plupart des familles, parce que la qualité des crèches à Antony est tout à fait à la hauteur ... oui, la qualité des crèches à Antony est tout à fait à la hauteur de ce que nous pouvons espérer ...

M. le Maire : Merci Mme Hagel.

Mme HAGEL : Néanmoins, nous souhaiterions que pour cette structure où il y a 90 berceaux qui vont quand même en grande partie, je ne vais pas donner les détails, on n'a pas trop le temps ce soir, en grande partie, sortir totalement, nous aurions souhaité autre chose et nous considérons que de fait, cette solution est une forme de délégation de service public et qu'en conséquence nous souhaitons que des procédures soient mises en route de manière à ce que nous ayons un contrôle et des informations en tant que conseil municipal. Bien sûr, nous voterons, il n'y a pas de problème.

M. le Maire : D'autres souhaitent intervenir ? Mme Schlienger va vous répondre.

Mme SCHLIENGER : Alors pour les trois crèches : Framboisine, nous les subventionnons et nous attribuons les dossiers.

Mme HAGEL : Pas tous, ce n'est pas ce que m'ont dit les services.

Mme SCHLIENGER : Si, tous. C'est le fonctionnement qui existe déjà à l'heure actuelle.

Ensuite Crescendo et les P'tits Loups ont un mode de fonctionnement totalement différent, cela se fait par cooptation puisque ce sont des crèches parentales qui nécessitent par exemple 15 heures d'investissement. Donc je pense que c'est aussi important, parce qu'il y a des parents qui ont vraiment envie de s'impliquer dans ce mode de garde. Donc on a cette pluralité, on a cette chance. Vous dites qu'on manque de crèches et de places, je viens de faire des admissions cet après-midi, sur La Source par exemple, sur les contrats de cinq jours pour les bébés, on est à 70% de demandes satisfaites, secteur de la Croix de Berny 73 %, et c'était la même chose en septembre dernier.

Sur la petite enfance, cela me permet de faire un petit point : juin 2015 réfection totale du Blé en Herbe et de l'Eau Vive. En septembre 2015 on inaugure une nouvelle crèche : 72 berceaux de plus. En 2016 on va

refaire totalement la structure la Comptine, c'est-à-dire deux crèches supplémentaires : Arc en ciel et l'Eau vive. Et en 2017 on arrivera à 90 places, enfin 32 places supplémentaires à Pajeaud.

Donc je crois que la petite enfance se porte bien sur Antony malgré les difficultés financières qu'on vient d'évoquer ; et je voudrais dire quand même aussi que dans le 92 ou dans d'autres villes, avec ces difficultés-là, il y a des villes qui ferment des crèches. Je peux vous en citer quelques unes : Ville d'Avray, Chaville, Bois-Colombes, ce n'est pas de gaieté de coeur mais ils sont obligés de le faire. Nous, on a cette chance-là, et un taux de 73% de demandes satisfaites, je pense que c'est important. C'est important aussi parce qu'on a des assistantes maternelles et parentales qui ont besoin de travailler sur la ville et elles ont été très choquées de la tribune de la gauche, de Mme Delpech la dernière fois, le mois dernier, qui voulait 100% de crèches, éventuellement 100 % gratuites aussi, et qui disait que les assistantes maternelles étaient trop chères et pas formées.

Mme HAGEL : Il faudrait que nous ayons un vrai débat sur le problème des crèches collectives et des crèches familiales. C'est-à-dire qu'il y a des possibilités de recruter des assistantes maternelles, de les encadrer, de les animer...

Mme SCHLIENGER : C'est déjà ce que l'on fait ...

Mme HAGEL : Et de faire payer aux parents un tarif identique à celui des crèches en fonction des revenus.

Mme SCHLIENGER : Déjà elles sont formées, il y a des formations proposées, il y a aussi le Département, en fonction de la compétence ...

Mme HAGEL : Je ne dirais pas qu'elles ne sont pas formées, je ne dis pas tout ça ...

Mme SCHLIENGER : Après, il y a des allocations ...

Mme HAGEL : Au niveau des tarifs, il y a d'autres solutions.

Mme SCHLIENGER : Il y a des allocations, il y a le « bébédome 92 » dont on a parlé aussi.

Mme HAGEL : C'est quand même assez cher pour les parents et il y a d'autres solutions

Mme SCHLIENGER : Cela revient plus cher, c'est vrai.

Mme HAGEL : Il y avait avant à Antony une crèche familiale qui permettait aux familles de choisir ce mode de garde, parce que parfois ils le choisissent et c'est tout à fait compréhensible, par contre ils n'avaient pas le problème de la tarification puisque la tarification était quasiment la même que pour une crèche collective.

Donc nous, notre proposition, c'est que la ville d'Antony recrée une crèche familiale qui existait et qui a existé pendant des années.

M. le Maire : On n'en a pas les moyens, ça coûte trop cher aux finances publiques.

Mme HAGEL : Ce n'est pas vrai. C'est faux !

M. le Maire : Mais si ! La CAF voulait la fermer parce qu'elle coûtait trop cher.

Mme SCHLIENGER : Il y a quand même 70% des demandes satisfaites en crèches. On peut difficilement faire mieux !

Mme HAGEL : Les crèches, c'est un moyen de garde. Et les moyens de garde sur une ville, c'est un sujet fondamental pour les habitants. On peut en parler quand même pendant dix minutes !

M. le Maire : Mais nous le savons. C'est pour cela que nous avons ouvert 72 places à la Croix de Berny et qu'on crée 32 places à Pajeaud, cela fait 104 places supplémentaires en deux ans.

Mme SCHLIENGER : Et il faut dire que c'est quand même un des budgets les plus importants de la ville : 200 agents, etc... Vraiment il y a une volonté municipale de valoriser tous les modes de garde, collectifs, individuels, tous les modes de garde pour faciliter la vie des parents.

M. le Maire : Absolument.

Mme DELPECH : Oui je voulais répondre à Mme Schlienger qui n'a visiblement pas bien lu ma tribune puisque je répondais à une réflexion de Mme Bergerol qui disait que l'emploi public tuait l'emploi privé étant donné que certaines assistantes sociales étaient au chômage, je n'ai pas revendiqué du tout qu'il y ait 100% de crèches gratuites, j'ai seulement dit que la plupart des parents préféraient ce mode de garde qui était souvent pour eux moins cher et entouré d'un personnel qualifié. Qualifié dans le sens administratif, c'est-à-dire qu'il y a des personnels avec des qualifications comme des psychologues, des pédiatres, etc... Je n'ai pas dit que les assistantes maternelles n'étaient pas de qualité, et je m'en suis expliqué avec elles puisque je les ai rencontrées et que notre échange a été très cordial.

Mme SCHLIENGER : J'ai peut-être mal compris mais elles ont dû mal comprendre aussi en lisant la tribune, puisque là j'ai Mme Lelièvre qui m'écrit, qui dit qu'elle est très contente pour résumer des dossiers des assistantes maternelles : « la liste des assistantes maternelles par quartier est également une réelle avancée, nous avons su trouver une oreille attentive ... » les équipes et les élus font leur travail, « ... et enfin, nous voulions vous dire combien nous sommes déçues par la tribune du Front de gauche qui répond à Mme Bergerol qui tentait d'indiquer que le nombre de crèches pouvait nuire à nos emplois, que nous sommes chères et peu qualifiées ». Donc je n'ai peut-être pas compris, mais elles non plus, c'est pour cela qu'elles ont demandé à vous rencontrer pour s'expliquer sur ce point-là.

Mme DELPECH : C'est ce que j'ai fait mais je vais quand même faire remarquer à l'assemblée que le dossier des assistantes maternelles commence par une photo pratiquement pleine page d'enfants en situation collective, ce qui n'est quand même pas le reflet de la situation

quotidienne des enfants qui sont gardés par une assistante maternelle. Même s'ils peuvent effectivement profiter de lieux d'accueil, de RAM, de RAP, mais ce n'est pas le reflet du quotidien de ces enfants.

Mme SCHLIENGER : Ce n'est peut-être pas le reflet mais elles sont ravies du dossier. C'est la première fois que l'on fait un dossier : deux doubles pages consacrées à leur métier. C'est vrai, je reconnais que la première photo n'est peut-être pas la plus judicieuse, après on voit une assistante maternelle suivie au jour le jour, enfin heure par heure avec des photos des enfants qui là illustrent beaucoup mieux effectivement leur quotidien.

M. le Maire : Nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIÈRES

6 - BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA VILLE POUR L'ANNÉE 2015

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : C'est un constat, nous faisons le constat avec vous.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - CESSION PAR LA VILLE À ANTONY HABITAT D'UN BIEN SITUÉ 70 RUE ADOLPHE PAJEAUD

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Alors bien sûr, on va voter cette acquisition. Juste une

interrogation : est-ce que ces logements seront subventionnés comme on a vu tout à l'heure dans le budget pour les HLM du secteur Harmony ? Pourquoi je pose cette question ? Parce que ça ne figure pas dans le budget qui nous a été présenté tout à l'heure. On ne l'a pas vu, c'est quand même 68.000 €, et c'était pour vous faire confirmer la délibération que le Président d'Antony Habitat nous propose la semaine prochaine avec le plan de financement dans lequel, lui, dit : la mairie nous verse une subvention. Est-ce que vous pouvez le confirmer ? Parce qu'on ne l'a pas vu dans le budget.

M. le Maire : Si. On fera les travaux comme d'habitude ...

M. FEUILLADE : Non, c'est le plan de financement. On nous fait voter la semaine prochaine le plan de financement de l'acquisition, pas des travaux, et c'est effectivement 8.000 € par logement. Alors est-ce que vous le confirmez ? Parce que je ne l'ai pas vu dans le budget, c'est ça que je vous demande.

M. le Maire : On financera les travaux et en plus, on garantit les emprunts d'Antony Habitat.

M. FEUILLADE : Donc vous financez les travaux mais vous ne financez pas l'acquisition ? C'est une question que je vous pose, répondez-moi !

M. le Maire : Ecoutez, je vous ai répondu. Donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE BI 258 DE 40 M² APPARTENANT A MONSIEUR JEAN-MICHEL VAN MULLEM POUR RÉGULARISATION D'UN ALIGNEMENT SIS 20 CHEMIN LATÉRAL À ANTONY

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :

délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**9 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS AU
PROFIT DU CLUB FRANCO ARMÉNIEN D'ANTONY POUR UN
LOCAL SIS 144 AVENUE LÉON BLUM À ANTONY**

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : Les Antoniens d'origine Arménienne dont les ancêtres ont connu un génocide peuvent compter sur notre réel soutien politique et sur toute notre sympathie. Nous étions d'ailleurs présents aux commémorations du Centenaire. Par contre, en notre qualité d'élus, notre vigilance se doit d'être impartiale. De quoi s'agit-il ? Tout simplement du renouvellement d'une convention d'occupation pour un pavillon à Antony au profit du club Franco-Arménien de notre ville, une association qui se compose de 98 adhérents. Et un bien qui, lui, comprend un pavillon de deux étages sur un terrain de 1.000 m² rue Léon Blum, à côté de la station RER Croix de Berny.

Le rapport appuyant cette délibération stipule que la convention arrive à son terme. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il s'agissait déjà d'une convention pour trente ans, et que celle qui nous est présentée ce soir aurait une durée de vingt-cinq ans renouvelable une fois. Parallèlement, rappelons-le, notre ville dispose d'autres pavillons dont elle a choisi de confier l'utilisation à des associations caritatives s'adressant donc à un grand nombre d'Antoniens. Car ne l'oublions pas, il y a 4.800 personnes à Antony vivant sous le seuil de pauvreté. Or pour ces associations dont le rôle social est crucial, et les activités constantes, les mises à disposition sont d'un an renouvelable, ce qui nous paraît tout à fait cohérent, la ville étant maître de son patrimoine.

Mais ce soir, ce qui nous est présenté n'est pas du tout du même type. Là il s'agit d'une location gratuite pour vingt-cinq ans avec seulement une partie des obligations d'un locataire. En effet les divers travaux que l'occupant ferait seraient remboursés par la ville en cas de cessation de convention avant son terme. En effet, la ville se réserve quand même le droit de récupérer son bien pour un motif d'intérêt général. Mais à ce moment-là, elle s'engage à dédommager l'occupant du montant des travaux.

M. le Maire, dites-nous à combien sont évalués ces travaux qui sont déjà projetés, et peut-être même débutés ? Quelle somme la ville devra verser, en plus de toutes les, il faut bien le dire, prébendes qu'elle octroie à cette association pour laquelle je n'ai absolument rien contre, je n'ai rien contre cette association.

M. le Maire : Heureusement ! Qu'est-ce que ce serait si vous aviez quelque chose contre !

Mme HAGEL : Non, je n'ai rien contre ! Je pense que la transparence et l'égalité sont quand même une nécessité. En effet les subventions qui lui sont attribuées se montent pour les trois dernières années à 9.500 €, ce qui est très supérieur aux subventions habituelles de la ville à ce type d'association. Nous sommes gardiens de l'intérêt général et non pas des intérêts très particuliers.

En ce qui concerne cette délibération, il nous semble qu'il y a quelque chose de l'ordre d'un favoritisme assumé de part et d'autre. Une pratique instituée lors du premier mandat de maire de Patrick Devedjian et dont nous aurions pu espérer que les aspects les plus gênants pour la démocratie seraient atténués par l'actuelle équipe municipale. En effet de nombreuses associations Antoniennes recherchent des locaux pérennes car si la ville s'est dotée de lieux adéquats pour les activités, certaines associations souhaiteraient des mètres carrés pour entreposer du

matériel et pour leur fonctionnement quotidien. Ce qui n'est pas possible dans les équipements phares de notre ville ni à Vasarely, ni au Mont-Blanc.

Donc nous suggérons à la ville de proposer au club franco-arménien de partager ces locaux avec d'autres associations, ce qui ne devrait pas poser de problèmes puisque nous avons pu constater que ces locaux n'étaient utilisés que pendant le week-end.

Le partage est une valeur qui nous paraît tout à fait cohérente, et adaptée à l'époque que nous vivons. Nous espérons bien que c'est une valeur qui est partagée en ces lieux. En conséquence, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Maire : M. Nehmé, vous êtes d'accord avec les propos de Mme Hagel ?

M. NEHME : Je vais essayer de parler tranquillement et de garder mon sang-froid mais je voudrais répondre à Mme Hagel sur quelques points et quelques précisions. Certes ...

Mme HAGEL : Monsieur le conseiller ...

M. le Maire : M. Nehmé ne votera pas mais il a le droit de s'exprimer ! C'est comme moi sur le compte administratif.

Mme HAGEL : En tant que Président de cette association, il n'a pas le droit de participer ...

M. le Maire : Si ! Il ne doit pas participer au vote mais il a le droit de s'exprimer.

M. NEHME : Je ne voterai pas mais je voudrais dire...

M. FEUILLADE : M. le Maire, il n'a pas le droit d'intervenir. Juridiquement, il ne peut pas.

M. le Maire : Si !

M. NEHME : Mme Hagel, je vous ai entendue ...

M. le Maire : Vous dites qu'il ne peut pas répondre et donc je répondrai à

sa place : La précédente convention ne pouvait pas excéder douze ans. Elle arrive à son terme, donc on la renouvelle. On la renouvelle pour 25 ans pour permettre à l'association de pouvoir investir parce que la ville n'a pas envie d'investir à sa place, elle n'a pas envie parce que les locaux quand même vieillissent, ils n'étaient déjà pas jeunes à leurs débuts, alors maintenant ils sont encore plus vieux, il faut entretenir. La ville entretenait jusqu'à présent puisqu'elle était propriétaire de ces locaux, maintenant c'est le club qui va entretenir à notre place. Et ils vont en profiter peut-être pour abattre quelques cloisons pour avoir des salles plus grandes pour les activités, pour les adapter à leurs activités. C'est tout.

Alors que la ville effectivement s'engage, si jamais nous reprenions les locaux plus vite que prévu, à rembourser, c'est la moindre des choses. C'est ce que l'on fait toujours en cas de convention précaire. C'est la règle du jeu en cas de convention précaire, donc il n'y a rien d'exceptionnel. Non, il n'y a rien d'exceptionnel !

Mme HAGEL : Mais M. le Maire, c'est un élément du débat, moi ce qui me paraît le plus important, c'est une convention sur 25 ans...

M. le Maire : C'est sur 25 ans mais elle est précaire

Mme HAGEL : C'est quand même sur 25 ans !

M. le Maire : Mais c'est précaire.

Mme HAGEL : Elle n'est pas précaire ! Elle est temporaire.

M. le Maire : C'est une convention qui est précaire.

Mme HAGEL : Elle est sur 25 ans alors que la Croix Rouge, la Croix Rouge qui accueille constamment du monde, n'investit peut-être pas mais reçoit des gens !

M. le Maire : La ville a dépensé plusieurs centaines de milliers d'Euros pour restaurer les locaux de la Croix-Rouge.

Mme HAGEL : Eux ont des conventions de renouvellement d'un an !

M. le Maire : Pour la Croix-Rouge, c'est la ville qui a payé la restauration du bâtiment qui a coûté des centaines de milliers d'euros à la ville. Là, c'est le club qui paiera les travaux. C'est différent. La ville n'aura pas à payer les travaux, c'est une chance pour nous parce que franchement on préfère économiser ...

M. SERIN : Je peux vous assurer que ce bâtiment, le jour où on en aura besoin, on pourra le récupérer tout de suite. Avec d'autres associations c'est beaucoup plus compliqué.

Mme HAGEL : D'accord. Donc toutes les associations qui ont 100 adhérents sur la ville peuvent...

M. NEHME : C'est 100 familles, Mme Hagel, pour votre information. Cela représente plus de 400 personnes dont la moitié sont des enfants.

Mme HAGEL : Mais moi je trouve cela très bien pour ces enfants, je pense aux autres, c'est tout ! Mais je suis ravie pour ces enfants et ces familles.

M. NEHME : Lorsque vous avez eu besoin de nous pour aider une de vos amies, j'ai répondu présent et je pense que vous avez obtenu gain de cause !

Mme HAGEL : Ce n'était pas une de « nos » amies, c'était une de nos amies à tous.

M. le Maire : Quelqu'un d'autre veut-il intervenir sur le sujet ?

Mme LEON : Je voudrais simplement compléter : C'est une association, ce sont des adhérents, ce sont des familles, et je peux vous assurer aussi qu'il n'y a pas que des Arméniens ou des proches Arméniens, c'est aussi une association qui donne des cours de danse, d'histoire, culturelle, pour tous ceux qui sont intéressés par l'Arménie et que ce n'est pas uniquement la communauté Arménienne qui vient là mais tous les Antoniens ou proches Antoniens qui sont intéressés. Et ça marche tous les jours parce qu'il y a tous les jours des cours ou des manifestations ...

Mme HAGEL : C'est parfait pour eux. Je suis ravie pour eux.

Mme LEON : Et là il est important de refaire quelques travaux, non pas tout casser mais refaire des travaux de sécurité, d'accueil, ... qui sont nécessaires dans ce vieux pavillon.

Mme HAGEL : C'est quand même du favoritisme. Il faut assumer !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 6 Abstentions, Monsieur Nehmé ne prenant pas part au vote.)

III – TRAVAUX - CONTRATS

10 - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AU RÉAMENAGEMENT DE LA CRÈCHE LA COMPTINE – FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS À VERSER AUX MEMBRES DU JURY DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : Je serai très brève. Il va y avoir un an de travaux, c'est vrai que c'était une nécessité, on en est tout à fait convaincus, la solution qui a été trouvée est, je crois, la moins mauvaise possible mais c'est quand même une solution qui va priver les Antoniens de places de bébés. Je crois que l'on ne peut vraiment pas faire autre chose mais il va falloir être très vigilants à deux choses : Premièrement que les travaux ne s'éternisent pas, et deuxièmement au niveau du CML ou la partie du CML Parc Heller où la partie maternelle va être utilisée pour les plus grands de la Comptine, il faudra impérativement que le CML puisse retrouver toute sa place. Les enfants de Maternelle du quartier Pajeaud et Paul Bert ont aussi besoin du CML du Parc Heller.

M. le Maire : On y a pensé. On n'a pas oublié les enfants du CML. Mais il y avait une décision à prendre pour la crèche.

Mme HAGEL : Effectivement je crois que vous avez pris la bonne décision, je crois qu'il n'y en a pas de meilleure.

Mme SCHLIENGER : Cela a été anticipé.

M. le Maire : Merci beaucoup.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À LA RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE SAINT SATURNIN – FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS A VERSER AUX MEMBRES DU JURY DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)

Mme ROLLAND : Je vais vous parler de la réhabilitation de l'église Saint-Saturnin. Vous savez ce bâtiment vraiment emblématique de la ville d'Antony. Il était question de faire des travaux d'entretien sur cette église et à cette occasion nous avons constaté qu'elle avait quelques fissures et des infiltrations sur les murs et les piliers. Donc le bâtiment a été mis sous surveillance, on a posé des capteurs et surveillé ces traces d'humidité, la maladie de la pierre. Il s'avère que finalement ces fissures se stabilisent, il n'y a pas de danger en la matière, en revanche en ce qui concerne la pierre, les piliers et les murs, on peut constater qu'il y a de l'eau, beaucoup d'eau en sous-sol, et donc des études un peu plus approfondies ont été faites et c'est à cette occasion d'ailleurs, vous l'avez peut-être lu dans la presse, que le 26 janvier dernier nous avons découvert un squelette, une sépulture qui serait datée entre le 10ème et le 12ème siècle. Donc c'est quand même intéressant de voir des traces historiques importantes, ce dont on pouvait se douter d'ailleurs autour de l'église.

La question qui se pose maintenant est de savoir ce que l'on va pouvoir faire, est-ce qu'il va suffire de drainer pour faire partir cette eau et consolider la base ? Concernant les fondations, est-ce qu'il faudra aller plus loin à propos des fondations et faire un diagnostic pour procéder éventuellement à des reprises en sous-oeuvre ? Là-dessus, on a besoin d'un travail et d'une étude importante qui sera faite dans les semaines et les mois à venir, c'est la raison pour laquelle une équipe de maîtrise d'oeuvre avec des personnalités compétentes sera importante et c'est l'objet de cette délibération puisqu'il est demandé au conseil municipal d'approuver la fixation d'une indemnité comme pour le précédent marché, d'une indemnité de 300 € hors taxes pour la participation au jury de personnalités qualifiées pour mener à bien ces missions, à la fois d'observation et de suivi des travaux.

Mme CHARRIER : Mon intervention ne porte pas sur le fond mais sur la rédaction même de la délibération. En effet, il est question de la réhabilitation de l'église Saint-Saturnin, c'est-à-dire de financer et d'effectuer des travaux d'entretien qui se justifient amplement d'après ce que Mme Rolland vient de nous dire, et les réparations de cet édifice.

Il aurait fallu rappeler dans la délibération que ce n'est pas en tant que lieu de culte que la ville intervient mais parce qu'il s'agit d'un monument historique. Certes, bien des Antoniens informés savent que cette église est propriété de la commune, car antérieure à la loi de 1905, mais il est bon de le rappeler afin de n'induire personne en erreur sur ces financements. C'est simplement ce que je voulais signaler.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

12 - ADOPTION DE CONVENTIONS FINANCIÈRES ET DE COMAÎTRISE D'OUVRAGE À CONCLURE AVEC LE SIPPAREC POUR

LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DANS DIVERS SECTEURS DE LA COMMUNE D'ANTONY – PROGRAMME 2016

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - ADOPTION D'UNE CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET LA VILLE D'ANTONY FIXANT LES MODALITÉS DE MUNICIPALISATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 128

(Rapporteur : M. Michel FOUQUET)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Pour bien comprendre la proposition, cette rue, si j'ai bien vu le cadastre, est à moitié sur Châtenay, à moitié sur Antony.

M. le Maire : Oui.

M. FEUILLADE : La convention ne le dit pas. La convention dit : on transfère tout à la ville d'Antony.

M. le Maire : On ne vote que pour notre part. On ne va quand même pas voter pour la ville de Châtenay !

M. FEUILLADE : Non mais attendez, ce n'est pas ce qui est marqué là-dedans !

M. le Maire : Non mais c'est comme ça !

M. FEUILLADE : Vous savez bien combien on vous fait confiance, il n'y a aucun problème là-dessus, vous le savez ! Sauf que ce n'est pas ce qui est écrit là !

M. le Maire : Nous, on a tous compris.

M. FEUILLADE : Nous, on vote le texte, donc il faut le modifier ce texte !

M. le Maire : C'est un rapport, ce n'est pas une délibération.

M. FEUILLADE : Non mais je rêve ! Je parle du texte qu'on vote ce soir. Ecoutez, on vote un texte, une convention, qui dit que c'est transféré, cette partie-là de l'avenue d'Estienne d'Orves est transférée à la ville. Il n'est pas dit qu'il n'y en a que la moitié, c'est tout ! C'est ce que je veux dire : ça ne correspond pas. Vous nous faites voter quelque chose qui ne correspond pas à ce que vous dites ! Et à ce qui est écrit ! C'est tout !

M. le Maire : Ce qui compte c'est ce que je vous dis.

M. FEUILLADE : Mais non ! Franchement ce n'est pas compréhensible, ce n'est pas ce qui est écrit dedans. En outre j'ajoute que c'est ce qu'on appelle un transfert de charges. Quand c'est l'Etat ce n'est pas bien, quand c'est Devedjian, c'est très bien !

M. le Maire : Non. M. Devedjian nous donne 450.000 € quand même. L'Etat nous prend et ne nous donne rien !

M. FEUILLADE : Si c'est obligatoire. Les transferts de l'Etat sont obligatoirement équilibrés.

M. le Maire : Mais malheureusement ce n'est pas le cas.

Mme DELPECH : Je vais dans le même sens que Jean-Marc Feuillade, et ma question est : par qui seront pris en charge les coûts de réfection ensuite ?

M. le Maire : Alors ensuite par la ville. Pendant dix ou quinze ans, les travaux qui seront faits aux frais du Département suffiront. Dans quinze ans, ou vingt ans, on verra...

Mme DELPECH : Donc ce n'est pas normal puisque vous dites que la moitié de la chaussée appartient à Châtenay, et c'est nous qui payons tout !

M. le Maire : Non ! M. Feuillade a réussi à vous convaincre de son erreur !

Mme DELPECH : Ce n'est pas clair.

M. le Maire : On ne paiera pas pour Châtenay, d'ailleurs on n'aurait pas le droit.

Mme DELPECH : Il vaut mieux que ce soit clair. Il vaut mieux que ce soit dit.

M. FOUQUET : Je peux juste vous dire un mot ? Châtenay a déjà acheté la partie, donc on ne risque pas de l'acheter.

M. le Maire : Il a eu combien ? 440.000 aussi ? Il a la même chose. Nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

IV – VALLEE SUD GRAND PARIS

14 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD GRAND PARIS

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Il s'agit effectivement de renouveler la CLECT car il y avait une CLECT déjà au niveau de la CAHB, il y en aura une désormais au niveau du territoire mais les règles sont un peu différentes, il n'y a plus qu'une seule place de titulaire et une place de suppléant au lieu de deux places de titulaires précédemment. Donc je suis candidat comme titulaire et Pierre Médan est candidat en qualité de suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ? Non, alors on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Ne Prenant pas Part au Vote. M. Sénant et M. Médan sont désignés.)

15 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ET APPAREILS DE DÉFENSE INCENDIE DE L'OPÉRATION DU DOMAINE DE TOURVOIE RUES PIERRE GILLES DE GENNES, GEORGES CHARPAK, NICOLAS COPERNIC ET GALILÉE A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD GRAND PARIS

(Rapporteur : M. Michel FOUQUET)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE CONSTITUER LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Abstentions.)

V – PERSONNEL

17 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - SURVEILLANCE MÉDICALE DES AGENTS DES CENTRES DE VACANCES PERMANENTS

• Renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 74

• **Intention d'adhésion au service de médecine du CDG 56**

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - ÉDUCATION

19 - ADOPTION D'UNE CONVENTION À PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS VISANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN MILIEU ORDINAIRE

(Rapporteur : M. Jean-Yves LE BOURHIS)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. LE BOURHIS : C'est vrai que c'est un aspect extrêmement important du travail qui est fait pour accueillir les enfants en situation de handicap. Ce n'est pas simplement une inscription dans un dossier, il y a vraiment un travail d'accueil, de relation avec les centres de soins et de suivi des enfants une fois qu'ils sont inscrits et qu'ils participent donc aux activités périscolaires en centres de loisirs ou le mercredi ou pendant les vacances.

Alors il est vrai que c'est une question qu'on n'a pas eu encore l'occasion d'aborder en commission d'éducation parce qu'on avait des questions prioritaires à aborder en fonction d'un conseil municipal qui arrivait. J'ai pu échanger sur ce sujet avec Mme Charrier et je pense que ce serait important qu'on puisse l'inscrire à l'ordre du jour d'une commission d'éducation en dehors de toute actualité par ailleurs.

Mme CHARRIER : Comme M. Le Bourhis vient de le dire, nous avons pu être mis en contact pour avoir des précisions sur la création de ce poste

de référant, je veux dire que c'est tout à fait bien de l'avoir fait, c'est tout à fait utile. Il est toujours souhaitable que les enfants atteints de handicap et en particulier d'autisme soient accueillis dans des séjours ordinaires avec d'autres enfants. C'est enrichissant à la fois pour l'enfant et en même temps pour les autres enfants qui l'accueillent et qui l'entourent.

Par contre, c'est vrai que c'est difficile à faire, et qu'il faut que les personnes qui s'en occupent soient formées, c'est le cas pour ce référant, il se charge même si j'ai bien compris d'accompagner la formation du personnel encadrant. Donc je pense que cette demande de subvention est tout à fait justifiée et nous la soutenons.

Mme DELPECH : C'est pour des précisions parce que je trouve cette convention assez floue. Comment cette somme de 41.000 € a-t-elle été définie par rapport au nombre d'enfants qui peuvent être pris en charge par cette aide ? Et combien d'animateurs on peut recruter ? Comment ça a été défini en fait, cette somme ?

M. LE BOURHIS : Vous avez raison de poser la question. Sur 2015 il y a 46 enfants en situation de handicap qui ont bénéficié d'une intégration particulière dans les accueils, soit au niveau du centre de loisirs, soit en périscolaire.

Au niveau du centre de loisirs, 36 enfants en situation de handicap sont accueillis régulièrement, que ce soit lors des vacances scolaires ou bien les mercredis. Ce n'est pas le même nombre à chaque fois mais en moyenne il y a 10-12 enfants qui participent régulièrement aux activités lors de chaque petites vacances, et grandes vacances d'ailleurs. Ce ne sont pas toujours les mêmes, mais 8 sont présents de manière très régulière. 18 enfants ont nécessité le renforcement de l'équipe et 18 autres nécessitent un accompagnement spécialisé et donc ça a coûté. Globalement, nous avons investi 72.000 € à peu près pour le

renforcement de ces équipes, afin de proposer un accueil adapté et un suivi plus individualisé.

Au niveau du périscolaire, c'est quelque chose qui est de plus en plus demandé par les familles, parce que cela permet aussi quelques fois à l'un des deux parents de reprendre une activité professionnelle, cela leur permet aussi d'avoir un moment à eux, parce que c'est vrai que ces enfants nécessitent beaucoup de soin et d'attention, et donc le périscolaire est très sollicité. 33 enfants sont accueillis dans ce cadre-là, 8 ont nécessité le renfort de l'équipe avec une masse salariale supplémentaire de 12.000 €

De plus en plus on accueille également des enfants pendant la pause méridienne. Soit parce que les enfants suivent toute la journée à l'école, soit parce que le matin, par exemple, ils sont dans une structure de soins, et l'après-midi ils vont être scolarisés. Et entre les deux, il y a une difficulté. Et certains nous demandent donc de pouvoir être accueillis durant la pause méridienne, et c'est ce que nous faisons, quand on le peut.

M. le Maire : Je rappelle que ce n'est pas nouveau. Nous sommes aidés depuis l'an dernier par la CAF, mais on a commencé ce service il y a huit ans, en 2008. On le faisait sans aide, pendant six ans ou sept ans, on l'a fait sans aide, maintenant on est aidés, c'est très bien, l'aide représente à peu près la moitié du budget, un peu moins de la moitié.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VII - SPORTS

20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

M. LE LAMER : Comme chaque année, nous vous proposons de donner des subventions aux clubs sportifs Antoniens. Vous avez un document qui vous résume les subventions que nous vous proposons d'attribuer cette année. Juste une information : elles sont cette année en léger retrait par rapport à l'année passée, c'est encore une fois le résultat de discussions avec des Présidents de clubs. Je l'ai dit en commission des sports, je le répète ce soir publiquement, j'ai eu affaire à des gens extrêmement compréhensifs vis-à-vis de la municipalité eu égard à des problèmes de trésorerie que nous avons rencontrés depuis quelques années.

Mme DELPECH : Je m'abstiendrai pour cette délibération, non pour m'opposer à subventionner les clubs, c'est en effet essentiel de les soutenir, mais pour alerter sur plusieurs points :

Le premier, c'est le contrôle de l'utilisation des subventions publiques. Je reviens sur le conflit en cours à Antony Sport Football, car vous l'avez très mal géré en prenant partie pour le « camp Marlet » sans entendre à temps l'autre camp. Résultat : la négociation qui avait votre assentiment a capoté. Le camp Marlet a rejeté les points d'accord car sans doute avait-il des privilèges à conserver, sinon pourquoi refuser un bon accord ?

Antony Sport Football est le club d'Antony au plus gros budget après le tennis, et qui a la plus grosse subvention publique. De plus, c'est le seul parmi les gros clubs qui recrute la majorité de ses jeunes parmi les quartiers du Noyer Doré et de Pajeaud. Le foot est le sport le plus populaire sur Antony. Il doit être soutenu et les subventions contrôlées.

Dans la convention vous répartissez la subvention entre les jeunes, adultes et séniors pour la pratique du foot. Espérons que ce sera le cas et que les éducateurs seront rémunérés mensuellement à terme échu. Il est à regretter, sinon à dénoncer, dans le budget du club les 30.000 € pour frais de procédure, argent qui n'ira pas à la pratique du sport. A regretter aussi la suppression des primes de match aux joueurs pendant trois ans. Et ça ne suffira certainement pas à régler le volume des indemnités suite aux procédures en cours auprès des Prud'hommes. Des plaintes au pénal ont également été déposées. Il s'agit d'une affaire grave que vous avez traitée avec légèreté.

Le deuxième point concerne le recrutement hors commune des adhérents de certains clubs qui peut atteindre les 50%. Heureusement ils ne sont pas nombreux. Au-delà du fait qu'il est intéressant pour un club de pouvoir recruter d'excellents joueurs, il faut que la ville reste vigilante et recrute plutôt parmi ses administrés.

Le troisième point concerne la politique de la ville en matière de promotion de la pratique sportive. Et en premier lieu la fréquentation des grands clubs par quartier. Sur les quatorze plus gros clubs sportifs d'Antony concentrant la plus grande partie des subventions de la ville, 10 comptent de 56 à 78% d'Antoniens du centre-ville et de la coulée verte. Donc du centre d'Antony. Les quartiers périphériques sont peu représentés.

M. le Maire : La coulée verte, c'est périphérique. A part le centre-ville, tout est périphérique à Antony.

Mme DELPECH : Oui mais si on regarde la carte, c'est quand même bien au centre d'Antony.

En deuxième lieu, la participation moindre des filles. Aucune en rugby, deux en foot, quatre en cyclisme. Pourtant les Hauts-de-Seine ont

remporté l'année dernière la première place d'un podium dans le cadre du plan de féminisation du football organisé par la FFF.

Donc je conclus : au-delà d'une simple politique d'attribution de subventions, la ville devrait avoir le souci de l'égalité Homme/Femme, et de l'égalité entre quartiers dans l'accès à la pratique sportive. Voilà pourquoi je m'abstiendrai.

M. LE LAMER : Je vais répondre rapidement à Mme Delpech et courtoisement, comme toujours. D'abord Madame, franchement, faire faire du rugby à des filles ça ne va pas être facile ...

D'un autre côté, si vous prenez à l'inverse au club de GRS, il y a un garçon sur 400 filles. Donc ce n'est pas facile.

Maintenant, sur la participation des Antoniens dans les clubs, on a évoqué cela dans la commission des sports plusieurs fois, votre réponse n'est pas exacte, j'ai les preuves chez moi mais pas ici, mais à la commission des sports pour pourrez voir les tableaux, tous les clubs collectifs ont dans les tranches d'âge les plus jeunes une très très grande majorité d'enfants Antoniens. Cela, c'est imparable. Jusqu'à l'âge de 14-15 ans, il y a 80% pratiquement de jeunes Antoniens. Après, effectivement, ça se dilue un petit peu, parce que ... pour des raisons que vous connaissez, ils font autre chose que du sport. Mais c'est exact qu'Antony attire par ses installations entre autres, et par la qualité de ses clubs, des gens qui viennent d'autres villes.

Sur le foot, je ne vais pas revenir dessus, ça fait dix fois qu'on en débat, vous dites que j'ai traité le dossier avec légèreté, moi je pourrais vous dire : combien de fois avez-vous rencontré les dirigeants actuels du club de foot ? Combien de fois ? Moi, Madame j'ai rencontré les opposants quatre fois voire cinq fois. Donc franchement, j'ai fait ce que j'ai pu, maintenant je n'ai pas la solution de ce conflit.

Pour le reste, les quartiers, je pense que les quartiers sont tous équipés ou vont l'être, à terme, d'équipements magnifiques, que ce soit La Fontaine ou Tabarly, on ne peut pas dire que l'on soit contre eux.

Mme DELPECH : Ce n'est pas que les équipements, le foot, c'est aussi la promotion dans les quartiers ...

M. le Maire : Vous avez vu ce que fait l'escrime ?

M. RUFAT : J'étais à la commission Sports et j'ai trouvé qu'il n'y avait plus la même rigueur sur l'attribution et sur le suivi de ces subventions.

M. le Maire : M. Le Lamer, vous avez vu ? Ce n'est plus comme avant ...

M. RUFAT : Bien sûr, ça va être la faute de l'Etat, bien évidemment ! Manifestement, dans les subventions que nous allons voter, il y a pour trois clubs une enveloppe supplémentaire qui a été allouée pour les cars. Je ne pensais pas que ça allait être quelque chose d'aussi étonnant, on avait dit en commission : c'est en fonction de la consommation en cars, de l'utilisation des cars. Les trois clubs ont la même somme : 10.000 € qui ont été affectés. Curieux, je suis allé voir dans le compte administratif, quelles étaient les réelles consommations en cars de ces clubs. Je ne les ai pas trouvées en 2015, elles sont apparues un peu forcées tout à l'heure, et elles étaient en 2014. Et les consommations ou les utilisations de cars dans ces trois clubs sont très différentes. Sans compter qu'il y a des faux noms de clubs, mais passons sur les coquilles d'écriture. Passons.

Mais ce n'est pas pareil, vous donnez la même somme pour les clubs alors que leur utilisation n'est pas la même. C'est là où je trouve que la rigueur classique de la commission des sports et de l'attribution des subventions n'est plus respectée.

Deuxième élément et Mme Delpech l'a évoqué : le club de football passe une crise, une crise de gouvernance qui est due notamment au non-renouvellement depuis vingt ans, trente ans, de leurs dirigeants.

M. le Maire : Trente-cinq.

M. RUFAT : Trente-cinq, peu importe. C'est, je pense, de la responsabilité de la ville de suivre un certain nombre d'éléments, on ne donne pas 140.000 ou 150.000 € à un club sans s'intéresser un peu à son fonctionnement. On ne peut pas se limiter à dire : du moment que les jeunes Antoniens jouent, ça suffit ; il y a un minimum d'utilisation parce qu'il n'y a pas que les 140.000 € de subvention, l'utilisation des gymnases, des terrains, etc, c'est une somme colossale qui est investie par la ville pour cette activité qui est fondamentale. Mme Delpech l'a dit et M. Le Lamer aussi.

Je pense que dans ce cadre-là où la ville s'est engagée dans une réunion difficile, on en a discuté en commission, vous avez essayé d'obtenir un accord qui n'a pas été conclusif, la ville doit encore peser, doit encore peser pour que ce club sorte de la crise par le haut. Et on en a discuté en commission, vous nous avez dit : cette subvention sera versée mensuellement et en fonction de l'évolution des statuts, des dirigeants et du projet sportif du club nous allons continuer. Alors je pense, et j'avais demandé que ce soit comme ça. Ce n'est pas ce qui est prévu dans la convention qui va venir après. La convention qui vient après stipule que c'est sur cinq échéances dont une a déjà été votée au dernier conseil, on a déjà donné 50.000 € d'acompte. Il ne reste plus que 100.000 à verser. Je pense qu'on est dans le cadre d'une délégation de service public ou l'équivalent, que le suivi de la ville doit être plus précis sur ce club-là, à ce moment, je ne dis pas de manière générale mais compte tenu de la phase critique qu'il passe, la ville doit peser davantage pour s'assurer qu'il sorte par le haut. Et donc on va voter Pour les subventions parce que je pense que la ville doit animer et doit avoir ce rôle, on va voter Pour, mais elle doit être plus vigilante sur leur attribution.

Quant au rugby féminin, moi je suis un partisan du Barça et le club du Barça a une équipe filles de rugby qui est reconnue internationalement. Donc vive le sport féminin !

M. le Maire : Une équipe filles au Barça !

M. RUFAT : Oui.

M. le Maire : Le rugby espagnol ou catalan, je ne connaissais pas jusqu'à présent.

M. LE LAMER : D'abord sur les cars, moi je n'ai rien inventé. Je n'ai pas attribué une somme comme ça au club, sur sa bonne figure, je me suis rapproché tout simplement non pas du compte administratif comme toi, tu l'as peut-être fait, Pierre, tu as tes bases de données, moi j'ai les miennes, je me suis rapproché du service des cars. Ils m'ont donné un document, que j'ai là, que je te donnerai quand tu veux, qui résume l'attribution des cars depuis 2013 aux clubs qui en sont les principaux utilisateurs, à savoir principalement le foot, le rugby et le handball.

Pour information le foot avait eu 10.000 € et quelques poussières en 2013, 9.800 € en 2014, et environ 6.000 € en 2015 en rappelant que l'attribution des cars a commencé à se freiner en septembre 2015. Donc il y a eu pratiquement 3 à 4 mois où il n'y a pas eu de cars de la ville pour le club de foot.

Sur ces bases-là, on est partis sur des sommes à peu près équivalentes, un coup 9.000, un coup 10.000, un coup 13.000, on a mis 10.000 à tout le monde en sachant pour une fois que par exemple le club de handball, lui, étant monté en Nationale 3, aura besoin de plus de cars que l'an passé et on l'a aussi aidé, si tu as regardé d'un peu plus près, par la subvention, on lui donne une subvention plus importante cette année que l'an passé en dehors des cars.

Donc sur les cars, je pense que nous avons fait notre attribution de budgets cars avec M. Jacob tout simplement en nous rapprochant des

chiffres que l'on nous a communiqués. Rien de plus. Et aussi encore une fois en fonction de l'évolution des clubs. Mais maintenant, on verra dans les conventions que les clubs qui vont faire l'objet de dotations pour les cars seront tenus de donner les justificatifs de factures à la fin de la saison 2016 et ainsi on ajustera le tir en plus ou en moins si ces chiffres sont contredits.

M. le Maire : Vous êtes rassurés ? Donc on ne chipote plus, on travaille aussi sérieusement aujourd'hui qu'autrefois.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 2 Abstentions.)

21 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DÉFINISSANT LES MODALITÉS D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSÉES À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

VIII – AFFAIRES DIVERSES

22 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

Mme LEON : Donc après le sport, le ludique, le culturel, enfin tout ce qui n'est pas associations sportives et celles qui relèvent de la politique de la ville. Je vous propose de voter la subvention de 292.150 € pour cette année.

M. RUFAT : Je voulais remercier Mme Léon de nous avoir donné l'occupation de Vasarely qui correspond à une attente, aux besoins, elle

est bien occupée, plus que d'autres locaux. Une seule question sur cette liste : l'espace Beaudoin disparaît de vos subventions, parce que l'espace Beaudoin disparaît tout court physiquement, est-ce qu'un projet alternatif est prévu et dans ce cas lequel ? Est-ce que vous avez un autre projet pour l'espace Beaudoin ?

Est-ce que vous avez réfléchi avec le responsable à un autre lieu, une autre solution pour faire des expositions d'art contemporain telles qu'elles étaient faites avant à l'espace Beaudoin ?

Mme LEON : Pour l'instant on n'a pas eu l'occasion encore, enfin pas vraiment de nous en préoccuper. Mais c'est ouvert, c'est ouvert effectivement.

Mme ROLLAND : Je peux apporter un petit complément d'information : on est en lien effectivement avec ce responsable qui pour l'instant n'est pas en demande particulière de projet mais nous avons l'idée d'ouvrir la maison des Arts pour des expositions dans le futur, en lien avec ce qui se passait à Eugène Beaudoin. Il y a des contacts qui sont pris avec le responsable, entre la Maison des Arts et lui.

M. le Maire : Oui, si la Maison des Arts peut faire l'affaire, ce n'est pas la peine de multiplier les lieux.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour, M. Serin et M. Néhémé ne prenant pas part au vote.)

23 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHÉSION SOCIALE ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE POUR 2016

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Avec le centre-ville, M. Aït-Ouaraz vient de nous le rappeler, vous avez procédé à une nouvelle répartition des actions

engagées. Certaines ont disparu, d'autres ont été reconduites, et de nouvelles propositions d'action sont apparues. Les lignes ont bougé et il est positif de ne pas s'endormir sur des actions institutionnalisées. Ces actions sont organisées, comme il nous l'a expliqué autour de différents piliers : cohésion sociale, cadre de vie et développement économique.

Globalement le pilier cohésion sociale est le mieux doté, avec un budget global de 1.406.505 €. Des progrès sont faits en faveur du pilier économique, en particulier avec l'IEPC Crèche Pirouette, actions d'insertion à visées professionnelles, de 320.291 €, et aussi avec les actions de l'association La Grande Cordée, mais il est clair que cela ne suffit pas et que d'autres propositions doivent être faites pour permettre à chacun et à chacune, et en particulier aux jeunes, d'accéder à un emploi et aussi pour que l'emploi existe au cœur même du quartier.

Nous regrettons que le pilier Citoyenneté et Laïcité n'apparaisse pas. Nous espérons que l'enveloppe complémentaire dont vous venez de parler, de 15.000 € que vous gardez en réserve, servira à intensifier le travail dans ces deux directions. Nous souhaitons aussi que, même si des rééquilibrages sont nécessaires, les associations qui ont permis aux enfants du quartier du Noyer Doré et à leurs parents de progresser ne se voient pas mises sur la touche alors que leur efficacité n'est pas en cause.

Puisqu'une sortie de la politique de la ville est probable, il est nécessaire de réfléchir au retour vers le droit commun. Cependant il est souhaitable aussi, parallèlement, de s'efforcer de maintenir les subventions d'exception tant qu'elles seront nécessaires. L'entrée de la réussite éducative dans le service Education de la ville devrait permettre, je crois que c'est l'objectif, à toutes les écoles Antoniennes de profiter de l'expérience acquise dans le cadre de la politique de la ville. C'est souhaitable, surtout pour certains quartiers qui en ont vraiment besoin.

Mais cette extension demande des moyens humains et financiers si on ne veut pas que les moyens attribués à la réussite éducative sur les quartiers prioritaires soient divisés et donc revus à la baisse. Il faut trouver donc de nouvelles subventions et sans doute augmenter la subvention municipale.

M. le Maire : D'autres interventions ?

M. AÏT-OUARAZ : Juste pour répondre à un certain nombre de points : Vous avez effectivement raison, le volet développement économique et emploi doit être renforcé, nous avons prévu un certain nombre d'actions, nous allons continuer. Par ailleurs, nous allons organiser un grand forum pour l'emploi dans le quartier le 6 avril prochain dans la salle du Mont-Blanc, là aussi avec un format assez original et moderne, on attend plus d'une vingtaine d'entreprises, avec une communication qui sera assez soutenue, c'est clairement ce type d'actions qui sont attendues par les habitants.

Concernant la remarque autour de la citoyenneté et des valeurs de la République, pour votre information l'Etat réfléchit en ce moment à un certain nombre de financements, nous sommes en discussion pour voir comment avancer sur ce volet, on est bien entendu très attentifs à ce volet important dans notre ville.

Vous évoquiez le retour vers le droit commun, on anticipe les choses, d'où le lancement cette année du centre social et culturel qui est un outil de droit commun, la CAF effectivement nous aide dans le cadre de ce projet, donc on anticipe, on construit des choses, nous allons doucement mais sûrement et je suis convaincu qu'on pourra avoir les outils pour pérenniser un certain nombre de grands axes sur ce quartier. Merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour, Mme Covi ne prenant pas part au vote.)

24 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DÉFINISSANT LES MODALITÉS D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSÉES À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Alors je vais parler de six associations parce qu'il y en a une qui ne se rapporte pas à cela, il s'agit des six associations les plus importantes dans le cadre de la politique de la ville.

Chacune agit à son niveau et à sa spécificité, qu'il s'agisse de la médiation pour un public de nouveaux arrivants, de la prévention et de l'accompagnement scolaire pour les élèves en difficultés, de la découverte de soi par l'accès à la culture, exemple l'art plastique ou lecture, de l'accompagnement à la parentalité, ou de l'insertion dans le monde de l'emploi.

Les besoins sont considérables et nombreuses les actions. Le budget est important puisque le montant total est, si je ne m'abuse, de 2.770.000 €. Il faut donc viser au maximum d'efficacité même si celle-ci est toujours difficile à mesurer quand on travaille dans l'humain.

Nous votons ces conventions en fonction des projets et énoncés mais comme nous l'avions demandé l'an dernier, nous souhaiterions avoir accès au rapport d'activité fait chaque année pour les financeurs. Nous avons bien eu le bilan de la réussite éducative pour 2015 mais pas les rapports d'activité de ces associations.

Je profite aussi, M. le Maire, de cette intervention pour revenir au conseil citoyen du quartier du Noyer Doré et en particulier au tirage au sort des habitants qui a eu lieu hier soir. Nous y étions tous les deux, avec d'autres aussi, M. le Maire, je veux vous faire part de ma déception quand j'ai réalisé que ce tirage au sort se ferait uniquement à partir des listes électorales et non en pondérant avec la liste du bailleur Antony

Habitat comme ça avait été envisagé à un certain moment. Ce choix exclut les étrangers non communautaires et aussi d'ailleurs les jeunes de 16 à 18 ans, ce qui veut dire une bonne partie des habitants de ce quartier. Vous avez manqué une chance de leur faire savoir que vous les associez à la vie de la cité, qu'ils étaient invités à participer aux décisions qui les concernent. Il s'agissait d'un geste important au niveau symbolique et ce choix va à l'encontre de l'esprit de la loi. Si on veut que ça fonctionne, il convient de montrer moins de frilosité. L'enjeu est de faire face aux défis du monde d'aujourd'hui, ce qui n'est pas une mince affaire.

M. FEUILLADE : Juste pour compléter le propos de Marité Charrier parce que j'ai repris un peu les chiffres pour montrer effectivement le nombre de personnes qui vont être exclues de ce processus. Et je me suis inspiré uniquement des chiffres de la ville, ceux du contrat ville. Sur les listes électorales qui sont retenues, il y a 3.847 inscrits. La population des habitants de plus de 18 ans sur le quartier concerné, c'est 6.500 personnes de plus de 18 ans - je ne prends pas les 16-18 ans - c'est-à-dire que vous excluez de ce processus 2.650 personnes du quartier.

Donc je pense que le processus est complètement biaisé, complètement faussé avec ce système. Et il ne répond pas aux objectifs qui étaient posés, les principes qui étaient posés pour ce comité.

Mme HAGEL : Je crois qu'il faut être vraiment conscient de ce que cela veut dire. C'est extrêmement grave : une partie des habitants du quartier, qui déjà ont le sentiment de peut-être ne pas être tout à fait acceptés, vont se sentir encore plus rejetés pour ceux qui vont comprendre que n'étant pas de nationalité française ou européens communautaires, ils n'avaient aucune chance d'être choisis pour ce conseil. C'est vraiment une situation qui, à mon avis, n'est pas possible, et je pense qu'il va falloir que vous remettiez le tissu sur le métier, que vous retissiez un

nouveau projet, que vous refassiez ce tirage au sort avec les habitants qui sont sur la liste d'Antony Habitat et des bailleurs. Je crois que ce n'est pas possible de fonctionner sans avoir fait un tirage au sort avec l'ensemble des habitants de ce quartier. C'est extrêmement grave et c'est inadmissible !

M. AÏT-OUARAZ : Il est inadmissible aussi de se fourvoyer autant. Pourquoi ? Parce que le processus n'est pas terminé, nous ne sommes qu'à la première étape. Alors je vais vous répondre dans le détail et vous montrer que vous avez effectivement tort dans ce que vous venez de préciser.

Tout d'abord il s'agit du premier tirage au sort, effectivement nous avons tiré au sort 500 personnes à partir du fichier liste électorale. Initialement nous avons prévu effectivement d'utiliser deux principales sources : la liste électorale d'un côté, et deuxièmement la liste bailleurs. Mais figurez-vous que nous souhaitons respecter la loi et nous attendons toujours une validation de la CNIL, nous souhaitons faire les choses dans les règles de l'art et si on avait procédé au tirage au sort en utilisant le fichier Antony Habitat sans avoir l'autorisation de la CNIL, je pense que ça aurait été votre première question sur ce point contre nous.

Donc pour récapituler :

- Premier point, tirage au sort. Nous utilisons le fichier liste électorale parce que nous n'avons pas encore la validation CNIL pour le fichier Antony Habitat,
- Deuxième point, personne n'est exclu. Pourquoi ? Parce que tout le monde a la possibilité d'être volontaire. Et vous le savez très bien, nous avons fait un excellent travail de communication avec boîtage, affiches, pieds d'immeubles, donc tout le monde dans le quartier est informé, aussi bien les jeunes que des personnes qui seraient étrangères ne disposant

pas de la nationalité française, et pour cause, des jeunes et certaines de ces personnes sont d'ores et déjà volontaires pour participer à notre conseil citoyen.

Donc ce que vous avancez, désolé, c'est complètement faux....

Mme HAGEL : Non...

M. AÏT-OUARAZ : Je termine. Il s'agit du premier tirage au sort, je pense que notre projet est solide et bien construit, je pense que nous sommes une des rares villes à avoir une telle organisation autour de la construction du conseil citoyen. Il n'y a qu'à regarder autour de nous des villes relativement proches, quelle que soit leur étiquette politique d'ailleurs, et merci aussi au soutien de nos agents là-dessus, notre projet est solide, bien construit, sérieux, comparez avec d'autres villes, vous n'aurez pas la même préparation.

Donc nous avons effectué le premier tirage au sort. Nous allons effectuer un second tirage au sort, à partir du 11 avril, où là nous allons nous baser sur les réponses obtenues, parce que nous avons envoyé 500 courriers aux personnes tirées au sort, et nous avons aussi un vivier de candidatures, de personnes volontaires, des jeunes qui ne sont pas exclus, des personnes non ressortissantes de l'Union Européenne, elles ne sont pas exclues, et nous allons effectuer le tirage au sort final à compter du 11 avril. Ce tirage au sort final sera organisé en plusieurs étapes, on va avoir un volet « candidatures jeunes » pour être sûrs d'avoir des jeunes, un volet « candidatures ressortissants non européens » quand on a l'information, parce que je vous précise qu'il est légalement interdit d'avoir un fichier, donc on va s'organiser par rapport aux informations envoyées par les personnes qui candidatent. Et donc personne ne sera exclu.

Mme CHARRIER : Vous savez très bien que loin de moi l'idée de critiquer le sérieux avec lequel les choses se font, j'ai vu, j'ai assisté et

participé aux différentes étapes. Là, quand même, quand vous parlez du premier tirage au sort, on peut dire, et vous pouvez même reconnaître vous-même qu'il y a un raté. Il y a un raté. Alors vous donnez l'excuse de ne pas avoir eu l'autorisation de la CNIL, ce qui est tout à fait évident, mais pour avoir eu l'autorisation de la CNIL, encore aurait-il fallu la demander ! Il fallait anticiper pour que ...

M. AÏT-OUARAZ : Cela a été fait, ça a été anticipé.

Mme CHARRIER : Il aurait fallu anticiper de telle manière que l'autorisation de la CNIL -ou l'interdiction, je ne sais pas- que le résultat puisse être arrivé au moment où l'on a procédé à ce tirage au sort. Car là bien entendu, vous vous êtes mis dans l'incapacité de faire un véritable tirage au sort qui englobe la totalité des personnes de ce quartier.

M. le Maire : Mais puisqu'il aura lieu, il aura lieu en deux temps, mais il aura lieu quand même, où est le problème ?

Mme CHARRIER : Mais ça ne sera pas la même chose ...

M. le Maire : Quel est le problème ? C'est un tirage au sort, ce n'est pas une élection !

Mme CHARRIER : Attendez M. Serin, vous permettez que je continue ... M. Serin, vous voulez m'empêcher de parler parce que ça vous gêne. M. Serin, moi je regrette, je regrette énormément ... ça m'arrive très rarement de m'opposer...

M. le Maire : Est-ce que c'est la peine de polémiquer puisque le tirage au sort sera fait sur l'ensemble des habitants ?

Mme CHARRIER : Mais non ! Le deuxième tirage au sort sera fait sur l'ensemble des volontaires ! Pas sur l'ensemble ...

M. le Maire : Il sera fait sur l'ensemble des volontaires.

Mme CHARRIER : Des volontaires, mais ce n'est pas pareil !

M. le Maire : S'ils ne sont pas volontaires, ils ne viendront pas.

Mme CHARRIER : Non, ce n'est pas la même chose. Qu'il y ait des volontaires, c'est très bien...

M. le Maire : Vous n'allez pas les forcer à venir !

Mme CHARRIER : Que vous fassiez un tirage parmi les volontaires, c'est très bien, mais ce n'est pas la même chose....

M. SERIN : Puisque ça ne vous convient pas, on va arrêter le débat !

Mme CHARRIER : Ecoutez, vous me laissez aller jusqu'au bout ? Non, on n'arrête pas le débat, ce que je veux dire, c'est aller chercher des personnes qui n'ont jamais eu accès à des instances citoyennes de délibération.

M. le Maire : Ce n'est pas notre méthode ...

Mme CHARRIER : Alors dites que ce n'est pas votre méthode, ok.

M. le Maire : Mme Charrier, nous appliquons la loi.

Mme CHARRIER : Ce n'est pas l'esprit de la loi,

M. le Maire : Vous n'êtes pas d'accord sur la méthode, c'est votre problème, nous on applique la loi, si vous voulez attaquer, attaquez en justice, attaquez en justice si vous n'êtes pas d'accord !

Mme CHARRIER : Non, M. le Maire, il n'est pas question d'attaquer en justice, il est question simplement de vous montrer que vous n'êtes pas allés jusqu'au bout de l'esprit de cette démarche.

M. le Maire : Si vous étiez au pouvoir, vous appliqueriez votre méthode, c'est tout.

Mme CHARRIER : Si j'étais au pouvoir, je le ferais.

M. le Maire : On passe au vote.

Mme HAGEL : Votre pouvoir, c'est d'exclure une partie de la population !

M. le Maire : M. Serin, vous ne votez pas parce que vous êtes concerné, Mme Covi non plus.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour, Mme Covi et M. Serin ne prenant pas part au vote.)

M. le Maire : Vous votez pour, ce n'était pas la peine de polémiquer comme ça !

Mme CHARRIER : Cela n'a pas de rapport, c'est simplement nos conceptions de la politique qui sont en jeu ! C'est très important.

Mais si, M. Serin, je les connais les choses ! Mais je ne les vois pas comme vous, c'est tout. Je ne les vois pas comme vous. Et je suis tout à fait ravie de cette confrontation qui éclaire bien nos positionnements.

25 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA SÉCURITÉ POUR L'ANNÉE 2016

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

26 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ESPACE SANTÉ JEUNES POUR L'ANNÉE 2016

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

27 - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION PASSÉE AVEC LA PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA DÉLÉGATION DE GESTION DU CONTINGENT PRÉFECTORAL DE LOGEMENTS SOCIAUX

(Rapporteur : M. Jacques LEGRAND)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Une explication de vote : Concernant la délibération initiale, on n'avait pas voté pour, donc on ne va pas voter pour l'avenant, et si vous voulez, ça relancera la polémique, on peut vous rappeler pourquoi on n'a pas voté pour : le manque de transparence dans les attributions de logements dans cette ville, l'opacité qui règne, et on n'est pas les seuls à le dire, il suffit de lire aujourd'hui un certain nombre de rapports, voilà ce qui préside à notre abstention.

Je rappelle, je l'ai fait déjà, que nous souhaiterions que comme la ville de Paris entre autres, et ce n'est pas la seule, soit élaborée une charte avec des critères objectifs, connus, opposables à tout le monde, qui permettrait effectivement de gérer les attributions de logements en connaissance de cause et dans la plus grande transparence. Ce qui ne veut pas dire qu'avec une grille de critères, on ne peut pas gérer les cas d'urgence qui se seraient pas prévus, mais on a une base, et connue de tous, connue des demandeurs de logements, connue des élus, opposable à tout le monde. Voilà le souhait que nous formulons à nouveau : une plus grande transparence dans l'attribution des logements.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Abstentions.)

28 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA MISE EN PLACE AUPRÈS DES COMMERÇANTS DE LA VILLE DE LA CHARTE QUALITÉ CONFIANCE 2016

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : Seulement pour reprendre le débat qui a eu lieu en commission, je dirai que cette opération est une plus-value pour les artisans, pour les commerçants de la ville parce qu'ils vont être amenés à s'améliorer, ça avait été le terme qu'on avait évoqué. Comme tout à l'heure il y a un certain suivi à faire et il faut veiller à ceux qui ne passeront pas la première étape parce qu'il y aura des recalés, ou des gens qui ne vont pas oser se présenter, donc il va falloir veiller à accompagner dans cette démarche ceux qui n'auront pas réussi au premier coup. Sinon on va stigmatiser certains commerçants et ce n'est pas l'objet de ce choix.

M. le Maire : Au contraire, c'est de promouvoir.

M. HUBERT : L'objet n'est absolument pas de stigmatiser mais c'est aussi une aide à ceux qui ne l'obtiendraient pas du premier coup, ça leur permet d'identifier les critères sur lesquels ils ont des progrès à effectuer d'une part, et d'autre part d'accéder à un conseil personnalisé de la Chambre de Métiers puisqu'ils bénéficieront de tarifs avantageux du fait de la passation de cette convention, dans des dispositifs de formation avec la Chambre de Métiers.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

29 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES D'ANTONY, DENOMMÉE LE « MARCHÉ DES DÉCOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHÉ D'ANTONY ET L'INFORMATION DES USAGERS

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : J'avais juste un élément : Cette association à qui nous

versions, et nous allons voter cette demande de subvention, à qui nous versions 23.000 € pour des animations, c'est une association qui n'a pas effectué d'élections en son sein depuis huit ans ! En commission il nous a été affirmé que ces élections auraient lieu courant de l'année 2016. Alors je voulais dire là publiquement que nous serons vigilants. Nous espérons que l'an prochain, la situation aura retrouvé une voie normale. Merci.

M. HUBERT : Je voulais juste préciser que vous semblez considérer que c'est un immense privilège pour les représentants de cette association de tenir ses rênes depuis si longtemps, et pourtant c'est une charge qui leur revient, qui leur incombe et qui n'est pas si évidente que cela à porter parce qu'elle consiste à assumer le rôle de l'animation pour tous les autres commerçants, et ils sont assez peu nombreux à vrai dire à vouloir assumer cette charge d'une part, et d'autre part, oui je vous le confirme puisqu'on l'a étudié avec eux, l'une de leurs difficultés c'est d'assurer la logistique du vote des commerçants du marché, donc la ville a pris l'engagement auprès d'eux de les aider sur la logistique

M. HAGEL : Je veux bien donner un coup de main.

M. HUBERT : C'est gentil mais la ville s'en chargera. On va les aider dans la logistique des opérations de vote et de présentation des candidatures.

Mme DELPECH : J'ai une question à M. Hubert : au conseil municipal de juin 2015 vous avez dit que le rapport d'activité de cette association existe et qu'il était communicable. Est-ce qu'on peut l'avoir ? Vous ne l'avez pas communiqué.

M. HUBERT : Parce que vous n'en avez pas fait la demande, Mme Delpech. Donc effectivement l'association nous remet, comme la convention le prévoit, chaque année un budget prévisionnel pour l'année à venir et un compte rendu de ses dépenses de l'année écoulée, si vous souhaitez le consulter, il est consultable.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

30 - PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ÉTRANGÈRES

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

M. HUBERT : Il est proposé de prendre en charge les frais de déplacement d'un certain nombre d'élus à l'occasion du déplacement annuel du groupe de jumelage vers Reinickendorf. Un nombre un peu étoffé cette année puisque c'est l'année du cinquantième anniversaire de notre jumelage qui sera l'occasion de débats enrichis en Allemagne avec un pendant et des festivités qui devraient se tenir en France au mois de novembre pour le match retour.

Mme DELPECH : Je voulais savoir s'il n'y avait qu'une délégation d'élus prévue pour ces festivités ? Est-ce que des écoles, des associations ne vont pas se rendre à ces festivités ?

M. HUBERT : Alors effectivement il y a une équipe de lycéens qui s'y rend juste après, le 6 juin, et il y a le groupe qui participe à l'animation et aux actions qui sont menées au niveau du jumelage avec Reinickendorf, groupe très actif, qui se rend également à Reinickendorf entre le 2 et le 5 juin.

Et sur l'année il y a également une action. Alors ça s'est produit fin de l'année dernière mais ça rentre également dans le périmètre de ces célébrations, l'ASCA s'est déplacée pour un concert à Berlin au mois de novembre de l'année dernière, et cette année la chorale allemande vient en France pour le match retour.

M. FEUILLADE : Juste un point mais vraiment très mineur : pourquoi il y a un élu qui coûte moins cher que les autres ?

M. le Maire : Il y a un tarif de faveur ! Il a pris son billet plus tôt. ... et les prix ne font que monter. Mais il est malin, il est très malin !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

31 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CRÉATION POUR L'ANNÉE 2016 (1er JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

32 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNÉE 2016 (1er JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Question diverses

M. le Maire : Il est 0h03, y a-t-il des questions diverses ?

Mme HAGEL : Nous avons abordé tout à l'heure dans le budget primitif les études sur le Pont des Bâconnets. Ce que je voudrais rappeler là, c'est que les balustrades au début du pont, en face de la médiathèque, sont abimées, il y a juste une grille en fer qui a été mise et n'importe qui peut déplacer la grille et tomber sur les voies. Et c'est comme ça depuis Noël. C'est comme ça depuis Noël ! J'estime qu'il faut prendre des mesures rapidement, c'est très dangereux ! M. le Maire, vous voulez qu'un gamin tombe sur les voies du RER ? Réagissez !

M. le Maire : M. Fouquet, es-tu au courant ?

M. FOUQUET : Non, j'irai voir demain.

Mme HAGEL : Eh bien allez voir demain ! J'y étais ce matin !

M. le Maire : Demain matin, il y sera.

Mme HAGEL : Une autre question. Cela va peut-être vous faire rire mais ça ne fait pas rire tout le monde : Le cochon de la ferme est mort. Comme ça, ça peut faire rire, sauf qu'il a été tué dans la ferme sans être étourdi et que tous les enfants et tout le personnel l'ont entendu crier, c'est inadmissible et illégal ! Le respect dû aux personnes qui ont pu entendre et aux animaux obligerait les personnes qui ont fait ça à étourdir le cochon avant de le tuer. Je trouve que c'est scandaleux de faire une chose pareille en plein milieu d'un équipement qui est une délégation de service public ! Je pense vraiment qu'il faut que vous disiez au poney club qu'il ne respecte pas ses engagements.

M. le Maire : Mme Léon vérifie l'information dès demain matin.

Pas d'autres questions ? Mes chers collègues, la séance est levée.

(La séance est levée à 0h05.)